

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013

Interlogement93



Janvier

Voeux du président

Février

Mise en place opérationnelle du système de gestion du contingent préfectoral de logement (SYPLO)

Avril

- > Conférence de presse FNARS nationale sur la sortie d'hiver dans nos locaux
- > Mise en place du Comité de veille DALO de Seine-Saint-Denis, dont nous sommes membres fondateurs
- > 3000 personnes à l'hôtel via le 115 en Seine-Saint-Denis

Mars

- > Interpellation de Cécile Duflot, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, sur l'absence d'ouverture de places de mise à l'abri malgré un épisode de froid et d'enneigement important.
- > En partenariat avec IDÉE 93, interpellation du Conseil général 93 et de la préfecture sur les femmes sortant de maternité et les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance sans solution d'hébergement.
- > Soutien à La Main Tendue suite à l'occupation d'un centre d'hébergement par le DAL.
- > Validation du nouveau projet associatif

Mai

- > Colloque « L'évaluation sociale au cœur du travail social pour l'accès au logement »
- > Adoption par l'assemblée générale d'une motion sur la non priorisation des publics dans le PDALPD

Juin

- > Réunion réseau sur l'AVDL (35 participants, 21 adhérents représentés)
- > Assemblée générale des commissions, avec la participation de 90 professionnels de 34 associations adhérentes
- > Assemblée générale ordinaire au foyer de jeunes travailleurs de Rosny

Juillet

- > Restitution de l'étude « jeunes » menée en 2012
- > Premier anniversaire du dispositif AVDL DALO

Septembre

Le préfet délégué pour l'égalité des chances visite Interlogement93

Août

- > Rencontre de la direction de l'Aide sociale à l'enfance
- > 4000 personnes à l'hôtel via le 115 en Seine-Saint-Denis

Octobre

- > Transmission au préfet de notre avis sur le PDALPD
- > Mise en place d'un opérateur régional pour le suivi des familles mises à l'abri en dehors du département de leur 115 de référence (Croix-Rouge)

Novembre

- > Publication du guide UTIL93 « Lieux ressources pour les personnes sans-abri »
- > Réunion réseau sur la période hivernale
- > Transfert de la gestion de la résidence sociale Chanzy à Hôtel Social 93
- > Lancement de la veille saisonnière à la Cité Myriam

Décembre

Cession de la résidence sociale Chanzy à l'Hôtel Social 93

SOMMAIRE

04	Le réseau
10	Assemblée générale des commissions (extrait de l'Infolog)
14	L'urgence
17	La mise à l'abri au 115
22	Le SIAO Urgence
30	L'insertion
33	La demande d'insertion
37	Les réponses d'hébergement-logement d'insertion
42	L'habitat - AVDL
45	L'accès au logement
47	Accompagnement vers et dans le logement
48	DALO
51	Le maintien dans le logement

Les associations engagées

ACSC CITE MYRIAM - ADEF - ADEPT - AEF 93/94 - AEPC - AISPIA - ALJ - ALJM - ALJT - AMICALE DU NID 93 - ARAPEJ 93 - ARRIMAGES - ASMAE LA CHRYSALIDE - ATD QUART MONDE - AURORE - AWEJ - CASP - CEFER - CPPE ETS LES NOUVEAUX CEDRES - COALLIA - COS LES SUREAUX - DEVENIR - EMMAÛS ALTERNATIVES - EMMAÛS SOLIDARITE - ESSOR 93 - FIRST - FRANCE TERRE D'ASILE - HABITAT & SOINS - HÔTEL SOCIAL 93 - IKAMBERE - LA MAIN TENDUE - LA MAISON DU PAIN - LE REFUGE - LE CHANTIER D'INSERTION DES RESTOS DU CŒUR DE PARIS - METABOLE 93 - MEJ 4-93 - MISSION LOCALE DE BONDY - MISSION LOCALE DE LA DHUYS - MISSION LOCALE ROSNY- NEUILLY PLAISANCE - RUES & CITES - SECOURS CATHOLIQUE - SAUVEGARDE 93 - SOS FEMMES 93 - TOIT ACCUEIL VIE - VILLE ET Avenir

INFORMATIONS

GRANDS EXCLUS

ASE
ROM

INTERPELLATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMISSION
ÉTUDE JEUNES
MUTUALISATION
SEINE-SAINT-DENIS
PEX TERRITOIRE
TEMOIGNAGE



FEMMES
JEUNES FEDERATION
PROJET ASSOCIATIF
GROUPE DE TRAVAIL

COMMISSION COLLECTIF DALO

PARTAGES

HABITAT COMMUNICATION
DEMANDE D'ASILE
SIAO

PUBLICATIONS
MISE À DISPOSITION

Un réseau

Valeurs et principes indissociables de la création

Quatre grandes valeurs sont à l'origine de la création d'Interlogement93 :

- > l'humanisme, affirmant la dignité et la valeur de toutes les personnes ;
- > la laïcité, base incontournable du respect de l'autre, de ses croyances, de sa philosophie ;
- > la solidarité avec les populations en difficulté sociale et entre les associations adhérentes dans le respect de leurs spécificités ;
- > l'engagement citoyen pour influencer sur l'avenir collectif de notre territoire et notamment sur l'accès au logement pour tous en Seine-Saint-Denis.

L'association vise le respect de la dignité humaine par l'application du droit au logement dans la spécificité des parcours individuels en fonction des ressources de chacun.

Interlogement93 valorise la diversité des associations adhérentes dont elle tire sa force. Le large éventail de publics accompagnés, de compétences et de champs d'intervention représentés en son sein, favorise synergie et transversalité dans la réflexion et les pratiques. Conformément à la charte d'adhésion, Interlogement93 s'interdit toute position concurrentielle avec les associations adhérentes.

Extrait du projet associatif
d'Interlogement93

Réseau
fédératif
d'associations de
Seine-Saint-Denis

2013 :
4 Bureaux
7 Conseils d'administration
1 Assemblée générale



Philippe Martel
Président

Membres du Conseil d'Administration.

AFCHAIN Sandrine	MOULIN Bernard
ALBERT Bruno	NEFFATI Nabil
BRAV Laura	NOEL Marc
CARAYON Françoise	N'ZOULOU Armand
CESSAC Jean-Baptiste	PALITO Stéphane
CHAMASS SAUNIER Mona	PERNOT Christine
FLEURY Patrice	POTTE-BONNEVILLE Laurence
GABRIEL Delphine	SCIARLI VALAZZA Martine
JOLY Anne-Laure	SOULEYREAU Jean
KORDJANI Abdel	VACHEZ Marie-Claude
LEGER Patricia	VALLET Richard
LESUEUR Sylvain	VIGNAUD Jean-Pierre
MALLISON Augustin	VINCENT Sophie
MAMELI Soheila	
MARTEL Philippe	

IL 93, Notre réseau.

Continuer à lutter pour la fluidité des parcours.

Le rapport d'activité, qui vous est présenté pour l'année 2013, souligne une fois encore la richesse et la diversité du réseau des associations adhérentes d'Interlogement93. Tout au long de cette année, vous ont été présentées les nombreuses preuves de la dynamique associative au travers des diverses publications, mobilisations et interpellations auxquelles vous avez été associés

Nous sommes convaincus qu'il est possible ensemble, de nous organiser pour ne plus accepter les ruptures de parcours dues aux champs de compétences cloisonnés et à l'extraordinaire complexité administrative qui nuit à la construction de passerelles entre compétences territoriales et de l'État. Le conseil d'administration et la direction d'Interlogement93, contre vents et marées, persistent à porter haut et fort vos revendications de cohérence et d'efficacité dans les politiques publiques destinées aux personnes que nos associations représentent, enfants et adultes.

Si le gouvernement actuel et le précédent, sous la présidence de François Hollande, ont annoncé et promis que les politiques pour la jeunesse, son éducation, son enseignement, sa santé, sa formation, son emploi, son accès à l'hébergement et au logement, seraient concertées et prioritaires, nous n'en avons pas encore vu la traduction dans les faits !

Nous nous sommes donc régulièrement manifestés pour revendiquer la concrétisation de ces annonces et restons mobilisés pour qu'elles deviennent réalités.

À la lecture du rapport d'activité 2013, vous constaterez que, malheureusement, les demandes de mise à l'abri ne se sont pas réduites cette année ! Elles se sont au contraire accrues ! Nous voyons chaque année, augmenter le nombre des nuitées hôtelières consacrées à la mise à l'abri des personnes démunies.

Quand verrons-nous enfin l'ensemble des pouvoirs publics remettre en question ce mode d'hébergement précaire et massivement insatisfaisant quant aux besoins des ménages et familles accueillis au bénéfice d'une politique d'hébergement et d'accès au logement pensée et construite en concertation avec les usagers et les acteurs associatifs ? Les millions d'euros payés aux hôteliers, pourraient manifestement être redéployés au profit de dispositifs d'hébergement gérés par des organismes sans buts lucratifs, dans l'intérêt des ménages reçus !

Philippe Martel,
président de l'association Interlogement93

Après plusieurs années de déficit accumulé, l'exercice comptable 2013 est marqué par un retour à l'équilibre avec un excédent de 1 404 €. Ce résultat est dû à une maîtrise de la masse salariale et des frais fixes.

Malgré tout nos fonds propres restent négatifs à hauteur 180 K€. L'objectif à court et moyen terme est de reconstituer le haut de bilan, notamment par la discussion autour de la reprise des déficits antérieurs du dispositif Solibail.

L'exercice est également marqué par une capacité d'auto-financement positive à hauteur de 87 K€, pas très important en masse, cependant ceci démontre un rétablissement de la gestion et de l'équilibre financier.

Conformément aux décisions de conseil d'administration, la fin de l'année est marquée par l'arrêt de la gestion de la dernière résidence sociale, dont nous sommes propriétaires, avec la reprise en gestion par Hôtel Social 93 de la résidence Chanzy depuis le 1er janvier 2014 dans le cadre d'un bail à réhabilitation.

La question de l'arrêt de la gestion locative en direct par notre association reste ouverte tant sur l'aspect financier que sur celui de la relation avec nos adhérents.

Parmi les questions auxquelles le conseil d'administration aura à répondre, sont posées celles de la stratégie de l'association liée à des activités déficitaires et aux évolutions de l'environnement. Ainsi la perspective de « Paris métropole » devra être au cœur de nos préoccupations pour les deux années à venir.

Interlogement93 est délégataire de services publics mais aussi une fédération d'associations qui doit être porteuse de la parole politique. Ceci repose sur l'investissement de chacune des associations dans le réseau, ainsi que sur le montant de la cotisation qui doit donner les moyens à notre fédération de mettre en œuvre des outils de communication et d'animation du réseau.

Jean-Pierre Vignaud,
trésorier de l'association Interlogement93



Jean-Pierre Vignaud
Trésorier



Patrice Fleury
Secrétaire



L'année 2013, en 24 IONS positifs !

Grâce à vos contributions pour favoriser nos coopérations, avec la concertation pour tendre à plus de cohésion, nos propositions pour développer des mises à disposition, la tension sociale justifie nos interpellations, pour l'évolution des politiques publiques.

Avec la communication de nos actions, soutenue par nos publications, des commissions qui suscitent une meilleure participation, notre inter-association est en transformation permanente.

Elle se renforce de nos collaborations, cette émulation facilite la conception de nos expérimentations.

Sans transition, c'est notre mission de soutenir la promotion des solutions associatives en direction des Sequano-dyonisiens.

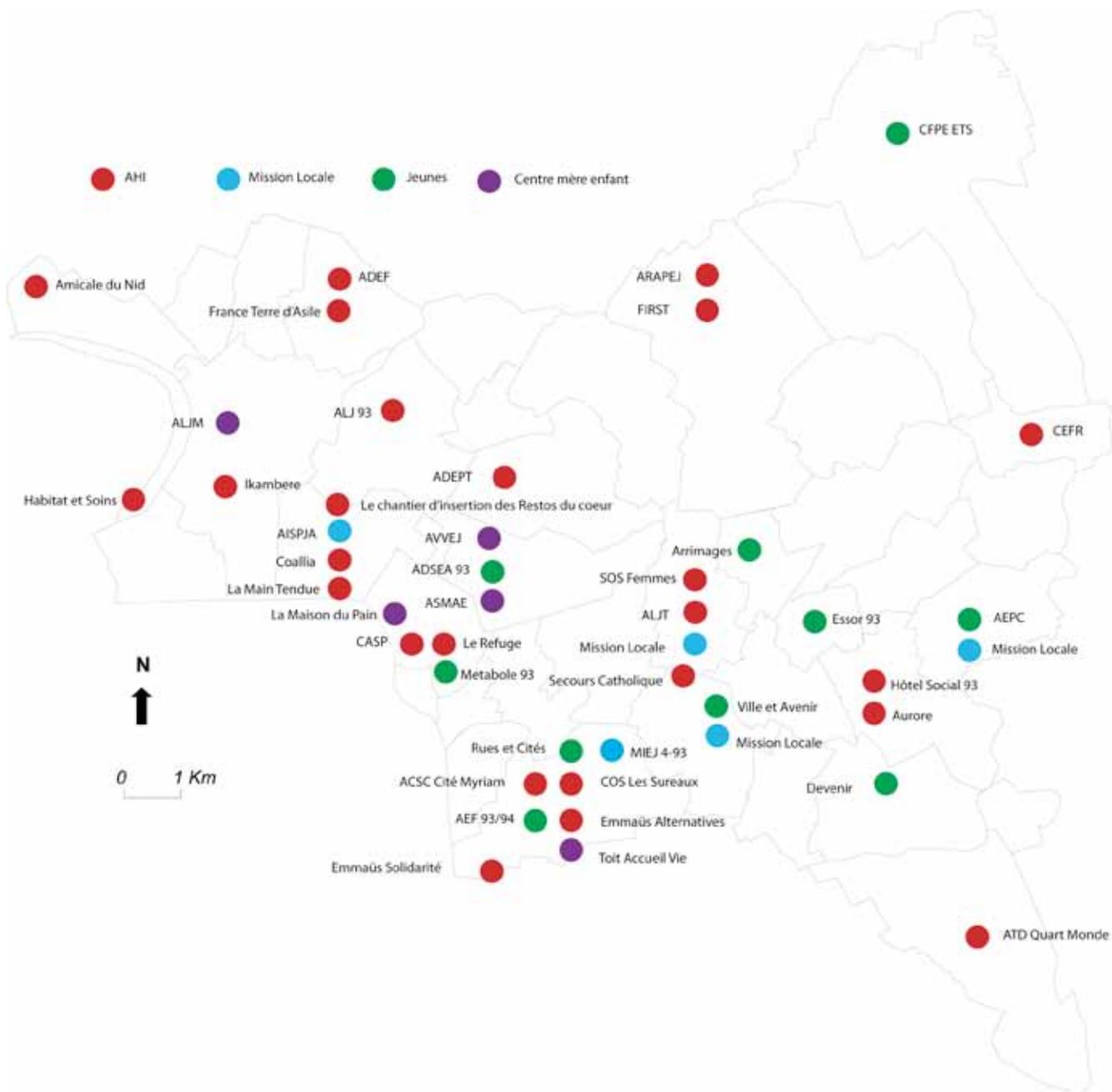
2014 rimes en IENS !

Patrice Fleury,
secrétaire de l'association Interlogement93

Implantation des structures associatives du réseau IL93



Résidence sociale Flora Tristan © ADN93





L'amicale du nid 93

Adresse :
1 rue de la République
93000 Aubervilliers
Tél : 01 48 22 07 74
Fax : 01 48 22 07 74
Coursiel : secretariat@amimag.org / direction@amimag.org
Site internet : -

Objet :
Actions de prévention spécialisée, travail de rue et promotion de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de marginalisation.

Public :
Jeunes en difficulté des quartiers d'interventions des communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Sevran et Tremblay-en-France.

Nombre de salariés :
33 ETP

Responsables :
M. NEFFATI Nabli - Président
M. NZOULOU Armand - Directeur
M. MEHARD David - Chef de service Sevran
M. ADJAL Kamel - Chef de service Clichy sous Bois
Mme BENHARDA Myriam - Chef de service Montfermeil
Mme BENHARDA Myriam - Chef de service Tremblay en France



Emmaüs alternatives

Adresse :
22 rue des Fédérés
93100 Montfermeil
Tél : 01 48 51 44 51
Fax : 01 48 51 44 04
Coursiel : contact@emmaus-alternatives.fr / mme@emmaus-alternatives.fr
Site internet : -

Objet :
Actions visant l'accompagnement, l'insertion et l'autonomie des personnes en situation de précarité.

Public :
Hommes, femmes, familles sans domicile fixe et toutes personnes ayant besoin d'insertion professionnelle par l'économie.

Nombre de salariés :
125

Responsables :
M. Jacques LEJEUNE, Président
Mme Catherine HARDUIN, Directrice
Mme Marie-Hélène LE NEDEIC, Directrice adjointe aux actions sociales
Mme Sonia CHEROUK, Responsable

Réfèrent logement :
Mme Sonia CHEROUK



Arimages

Adresse :
278 Avenue Aristide Briand
93300 PAVILLONS SOUS BOIS
Tél : 01 48 02 07 74
Fax : 01 48 02 10 19
Coursiel : secretariat@amimag.org / direction@amimag.org
Site internet : -

Objet :
L'association répond à une mission de protection de l'enfance.

Public :
Arimages intervient directement auprès des jeunes en difficulté ou en situation de marginalisation dans six quartiers de quatre communes où ses équipes sont implantées :

- > Clichy-sous-Bois (quartier du chêne pointu, et le plateau)
- > Montfermeil (quartier des Bouquets)
- > Sevran (quartier de Rougemont, et Beaudottés)
- > Tremblay-en-France (quartier du centre ville)

Nombre de salariés :
16

Responsables :
M. NÉFATI Nabli - Président
M. NZOULOU Armand - Directeur
M. MEHARD David - Chef de service Sevran
M. ADJAL Kamel - Chef de service Clichy sous Bois
Mme BENHARDA Myriam - Chef de service Montfermeil
Mme BENHARDA Myriam - Chef de service Tremblay en France



ADEF

Adresse :
1921 rue Baudin
94207 IVRY SUR SEINE
Tél : 01 46 70 14 00
Fax : 01 46 70 14 01
Coursiel : contact@adef.asso.fr
Site internet : www.adef-hebergement.com

Objet :
Gestion de logements et de résidences sociales.

Public accueilli :
Adultes (majoritairement personnes seules, couples et famille monoparentale dans certains établissements).

Nombre de salariés :
282 (sur l'ensemble de l'île-de-france)

Responsables :
M. Jean-Paul VAILLANT, Directeur Général - direction.gene@adef.asso.fr
Mme Christèle MARANO, Directrice de Secteur 93 - christelle.marano@adef.asso.fr



La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis

Adresse :
59 rue de Moscou
93000 BOBIGNY
Tél : 01 48 02 09 09
Fax : 01 48 02 09 44
Coursiel : ebs@lSauvegarde93.fr / administr@lSauvegarde93.fr
Site internet : www.lSauvegarde93.fr

Objet :
L'aide au logement et la prévention des expulsions locales comprennent notamment des services d'accompagnement social liés au logement (ASL), les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), l'instance d'Enquête pour la Prévention des Expulsions Locatives (EPLE) et la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOURS), implantée à Clichy-sous-Bois.

Public :
Mineurs et familles en difficulté sociale.

Nombre de salariés :
39-21 ETP

Responsables :
M. Olivier BOMBARD, Directeur Général
Mme Delphine GABRIEL, Directrice du pôle EPL
Mme Zohra HERRACH, Directrice du pôle MOURS
Mme Nadine NDIAYE, Directrice du Pôle d'Accompagnement Judiciaire Educatif

Réfèrent logement :
Mme Delphine GABRIEL, membre du Conseil d'administration d'IL93



Mission Locale Aubervilliers

Adresse :
32 avenue de la République
93300 AUBERVILLIERS
Tél : 01 71 88 25 56
Fax : 01 43 52 09 56
Coursiel : H.alaoui@aubervilliers.mission-locale.org / f.kaoui@aubervilliers.mission-locale.org
Site internet : www.mission-locale-aubervilliers.org

Objet :
Développer et mettre en œuvre des actions et favoriser les initiatives en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16/25 ans et des adultes en difficulté.

Public :
Jeunes de 16-25 ans (90%), adultes bénéficiaires du RSA ou chômeurs de longue durée, francophones.

Nombre de salariés :
16,5 ETP

Responsables :
M. Jean-François ELLODIN, Président
M. Jean-François ELLODIN, Directeur

Réfèrent logement :
Melle Karima BOUAKKA

Nos adhérents par collèges Art. XI des statuts d'Interlogement93

> Structures hébergeant des jeunes de moins de 26 ans

AEF 93/94 - AEPC - ALJ - ALJT - ASMAE La Chrysalide - CFPE ETS Les Nouveaux Cèdres service appartements - COS Les Sureauux - DEVENIR - ESSOR 93 - Métabole 93 - TOIT ACCUEIL VIE

> Structures sans hébergement et suivant des jeunes de moins de 26 ans

AISPJA - ARRIMAGES - MIEJ 4-93 - Mission Locale de Bondy - Mission Locale de la Dhuy - Mission Locale Rosny-sous-Bois / Neuilly-Plaisance - Rues et Cités - Sauvegarde 93 - Ville et Avenir

> Structures hébergeant des adultes

ALJM - ACSC Cité Myriam - ADEF - Amicale du Nid 93 - ARAPEJ 93 - ATD Quart Monde - AURORE

- AVEJ - CASP - CEFR - COALLIA - Emmaüs Alternatives - EMMAÛS solidarité - FIRST - France Terre d'Asile - Habitat et Soins - Hôtel Social 93 - La Main Tendue - La Maison du Pain - Le Refuge - SOS Femmes 93

> Structures sans hébergement et suivant des adultes

ADEPT - IKAMBERE - Le chantier d'insertion des Restos du Cœur de Paris - Secours Catholique

> Personnes physiques

Marc NOËL - Marie-Claude VACHEZ - Bruno ALBERT - Jean-Baptiste CESSAC - Martine SCIARLI

L'assemblée générale des commissions



Les « En jeux des commissions », ce 3 juin à la cité Myriam de Montreuil : une centaine de participants représentant trente associations.



Une belle assemblée !

Françoise Carayon,
référente des commissions
présente le programme
de la journée



Après une brève introduction de Philippe Martel et de Françoise Carayon, référente des commissions, les participants étaient invités à se répartir entre les cinq commissions pour trente minutes d'échanges. Chaque demi-heure, les groupes accueillait de nouveaux visages, la matinée permettant à chaque professionnel de rencontrer chacune des commissions. Ce fonctionnement, proposé l'an dernier, semble totalement adopté tant les rotations étaient fluides ! Après le sympathique déjeuner préparé par l'équipe de la Cité Myriam, les représentants des cinq commissions ont dressé le bilan des échanges du matin.



Commission
gestion locative et travail
social

LA COMMISSION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

a présenté les actions réalisées dans l'année :

- le guide UTIL93 « *Les 10 réflexes à avoir à la majorité* » ;
- le test du questionnaire à propos des réponses à la rupture d'hébergement chez les jeunes ;
- l'actualisation de la liste des lieux ressources en matière d'hébergement des jeunes.

Un jeu préparé pour cette assemblée a suscité de nombreux échanges et des suggestions d'amélioration. Il consiste à tirer des cartes, classées par rubrique (situation administrative, âge, nationalité, etc.), afin de définir un profil de jeune. Ensuite, les participants réfléchissent à la façon dont il peut accéder au logement. Ce jeu est un support à l'échange de pratiques. Il pourrait servir à des équipes éducatives ou des centres de formation au travail social.

Commission
pour le logement
des jeunes

PERSPECTIVES : la commission souhaite rencontrer des partenaires extérieurs, dont les missions locales qui mettent en place la garantie-jeunes. Le but est de mutualiser des connaissances sur ce dispositif. Interlogement93 participe à la commission départementale chargée de sa mise en œuvre : la commission pourrait être le relais des informations collectées. Le questionnaire sur les réponses à la rupture d'hébergement des jeunes va être diffusé aux professionnels du réseau pour compléter les réponses obtenues hors réseau.

LA COMMISSION GESTION LOCATIVE ET TRAVAIL SOCIAL

entièrement renouvelée en 2013, a mis à profit cette année pour faire connaissance.

Ses champs d'action vont de l'hébergement au logement autonome. Quatre éléments du savoir habiter ont ensuite été identifiés comme axes de travail : gestion financière, entretien du logement et hygiène, droits et devoirs des locataires et propriétaires et gestion de la vie quotidienne. Les échanges très riches ont permis de dégager des pistes de travail plus concrètes pour l'avenir.

PERSPECTIVES : la commission souhaite rencontrer les autres corps de métiers concernés par la thématique (agents techniques, comptables, gestionnaires, gardiens,...). Cela a toujours été sa volonté mais la concrétiser est difficile. Une nouvelle approche est proposée : aller vers ces métiers pour valoriser leur travail, leurs compétences, identifier les problèmes qu'ils rencontrent, dans le but de sensibiliser les usagers et les professionnels. L'idée principale est « mieux se connaître permet de se respecter davantage ». La dynamique pourrait être impulsée par les responsables des structures qui mandateraient leurs agents techniques et autres corps de métier.

Le groupe souhaite favoriser des travaux communs à d'autres commissions. Les outils et expériences partagés seront capitalisés et mutualisés.



L'assemblée générale des commissions



Commission précarité

LA COMMISSION PRÉCARITÉ

a présenté son travail de l'an passé. Trois partenaires extérieurs ont été rencontrés (cf. comptes rendus sur le site d'Interlogement93) et la commission a contribué à la constitution d'une base de données sur les lieux ressources pour s'alimenter.

Le thème de la précarité est très vaste mais concerne toutes les structures et tous les publics. Beaucoup de thèmes de réflexion ont été proposés pendant les échanges :

- la difficulté du maintien de la scolarisation (familles du 115) ;
- la difficulté d'accès à la formation ;
- la réalité des travailleurs pauvres ;
- l'absence de mode de garde des enfants.

PERSPECTIVES : la commission souhaite finaliser la collecte des données concernant les lieux ressources pour s'alimenter. Elle réfléchira à la faisabilité d'un élargissement aux lieux en dehors de la Seine-Saint-Denis.

Le groupe aimerait mettre en avant la parole des personnes en situation de précarité : le format doit encore être trouvé, en collaboration avec la commission communication.

Une veille sur l'actualité des dispositifs sera réalisée.



PERSPECTIVES : la commission continuera son travail sur la notion du référent logement, suite au rapport présentant les résultats de l'enquête concernant les outils-logement du réseau (cf. site d'IL93 : travaux des commissions). Le groupe souhaite ouvrir de nouvelles pistes d'accès au logement, pour être moins tributaire du contingent préfectoral.

LA COMMISSION LOGEMENT

informe de son actualité au moyen d'un jeu de questions-réponses (Que signifie le sigle SYPLO ? À quelle adresse envoyer le dossier logement d'Interlogement93 ?...).

Il est rappelé que la commission est un lieu de formation et d'information, d'échanges de pratiques et de rencontre de partenaires extérieurs. À ce titre, elle restitue la dynamique engagée avec le service « accompagnement vers et dans le logement » d'Interlogement93, source d'informations mais aussi d'échanges et d'adaptation permanente en fonction de l'actualité de l'accès au logement.

Commission logement





LA COMMISSION COMMUNICATION

veille à valoriser les travaux des commissions depuis deux ans et ce travail est visible sur le site internet dans la partie dédiée aux commissions. Le Mini Log mensuel et l'affiche du mois donnent une information régulière. Le développement des collections Utilo3 destiné aux usagers, Repères destiné aux professionnels, Infolog trimestriel & hors série, offre une meilleure lisibilité des différentes publications. À ce sujet, et pour mieux répondre aux attentes des acteurs du réseau, un questionnaire est distribué : tous les professionnels sont invités à donner leurs avis et propositions à la commission !

PERSPECTIVES : la commission publiera les résultats de l'enquête dans l'Infolog de rentrée. D'ores et déjà, elle souhaite ouvrir plus largement les colonnes du journal à la parole des différents publics des associations ainsi qu'aux professionnels de terrains. Elle propose à tous ceux qui le souhaitent, d'adresser des propositions d'articles, des témoignages... Elle les invite aussi à la rejoindre, si ce n'est comme membre à part entière, comme correspondant local, chargé des liens entre son association et la commission. La commission continuera à développer de nouveaux outils d'information et à favoriser la coopération entre les commissions.

Commission communication

LES DOSSIERS DES COMMISSIONS EN LIGNE :

www.interlogement93.net/#!commissions/c1qhl

Les commissions existent pour partager les expériences et les pratiques professionnelles. Elles alimentent la réflexion du conseil d'administration d'Interlogement93 et contribuent à la vitalité du réseau. Elles sont ouvertes aux débats et prêtes à accueillir de nouveaux membres : n'hésitez à les rejoindre, inscrivez-vous sans oublier de vous faire mandater par votre direction !

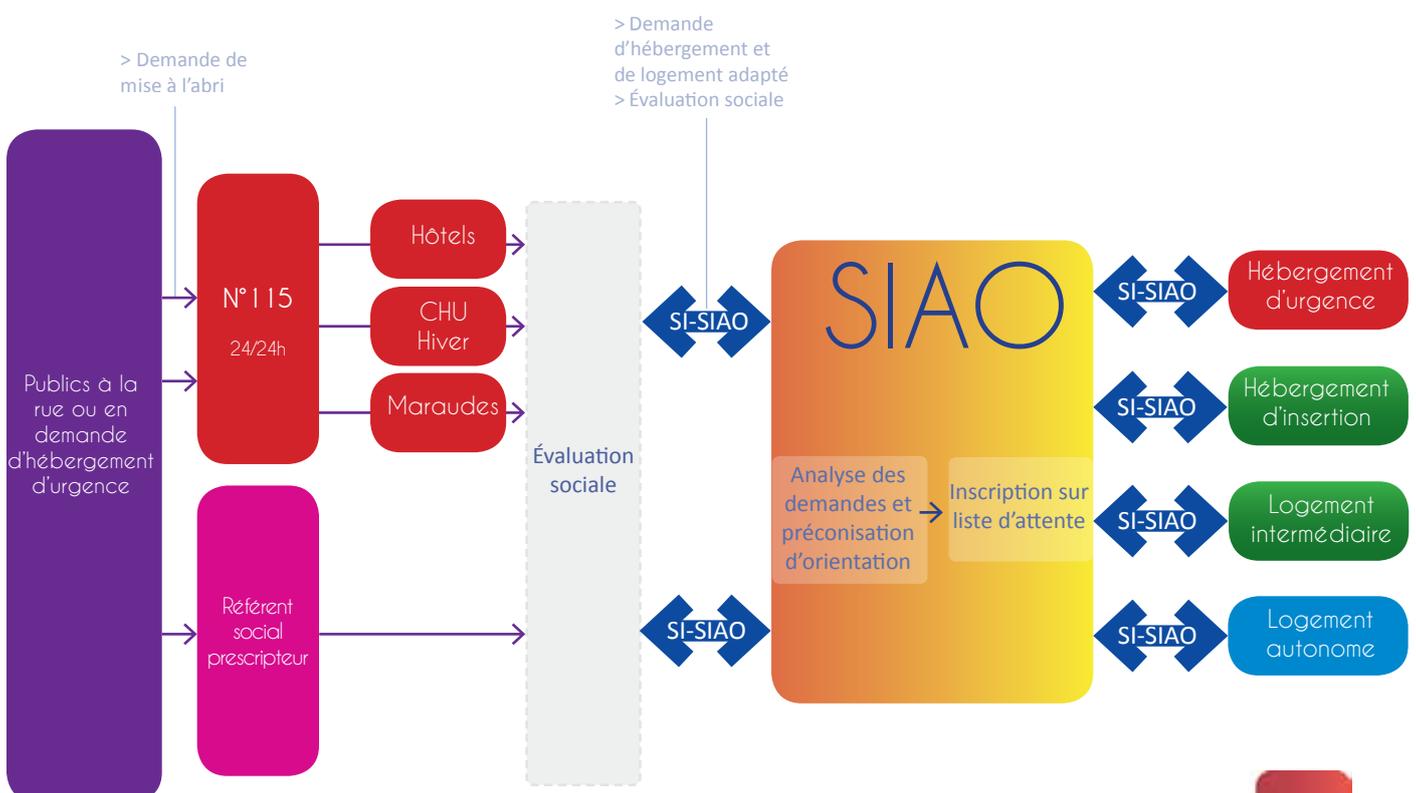
" Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence "

ART L 345-2-2 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE

A word cloud centered around the text "Urgence 93" which is enclosed in a red rounded square. The words are arranged in various orientations and sizes, with some appearing in a lighter grey color. The words include: ALOHA, DDP, ISOLES, MCCE, EXCLUSION, RENFORT HIVER, JEUNES, ECOUTE, HEBERGEMENT PHRH, UT DRIHL, MARAUDES, SERVICE DE MISE EN SECURITE, ORANGE, PUBLICS, IDF PROFILS, MISE A L'ABRI, INFORMATIONREMA, URGENCES, PROCEDURES, PLATEAU, SATURATION, APPELS, EVALUATION, FLUX, HOTELES, CHU, DNP, SIAO, and ORIENTATION.

De l'urgence

Demande de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence



L'urgence

Les chiffres de 2013

1 317 921

appels reçus dont 14% décrochés
Une affluence multipliée par 2,5
en un an

6 828 ménages
ont effectué une demande
de mise à l'abri
soit 13 482 personnes

1 319 205

nuitées hôtelières réalisées, soit
une moyenne de 3 614 personnes
hébergées chaque nuit (soit une
augmentation de 64% en un an)

4 193
nouveaux ménages
soit 8 303 personnes

76%

des demandeurs sont des
familles

824

signalements transmis aux
équipes mobiles, du Samu Social
93, du Secours Islamique France
ou de la Croix-Rouge

48% des demandeurs
sont sans ressource

25%

de jeunes de 18 à 25 ans

22

ménages relogés directement
après une prise en charge à
l'hôtel suite à un accompagne-
ment vers et dans le logement

La mise à l'abri au 115

Nous considérons comme étant, des demandes d'urgence, les demandes formulées au 115 de la Seine-Saint-Denis et les demandes d'hébergement adressées au SIAO 93 et ayant fait l'objet d'une préconisation d'orientation vers un centre d'hébergement d'urgence (CHU).

Les demandes d'hébergement adressées au SIAO 93 avec une préconisation vers une solution d'insertion (hébergement ou logement intermédiaire) et nécessitant une réponse « urgente » dans le sens de « rapide » seront valorisées dans la partie Insertion de ce rapport d'activité, puisque la demande de mise à l'abri immédiate est comptabilisée dans les données 115.



© Interlogement93

Entre 6h et 9h du matin, le 115-93 est fortement impacté par les appels d'hébergés sortant d'un centre d'hébergement d'urgence parisien. Un problème de réglage d'antenne téléphonique serait la cause du mauvais acheminement des appels.

Traitement des appels par le 115-93



En 2013 le 115 a reçu 1 317 921 (480 141 hors 6h-9h) appels, ils ont donc été multipliés par 2,5 par rapport à 2012.

- > Appels décrochés : 14% des appels reçus ont pu être traités par un écoutant (+15% d'appels décrochés depuis 2012 grâce au renfort de 2 ETP d'écoutes).
- > Durée maximale d'attente :
 - moyenne 24h/24H : 13 min
 - moyenne entre 9h et 17h : 30 min
 - durée maximale d'attente en 2013: 168 minutes

Le 115 est un **service d'appel téléphonique qui fonctionne 24h/24, 7j/7** pour les personnes ou familles sans domicile et éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent.

Le 115 privilégie toujours l'orientation en centre d'hébergement lorsque celle-ci est possible. Cependant, compte-tenu du nombre limité de ce type de places, les ménages (quasi-exclusivement en présence d'enfants) sont très majoritairement pris en charge en chambres d'hôtel.



Hors la tranche horaire du 6h-9h le 115 a reçu 480 141 appels

La demande de mise à l'abri

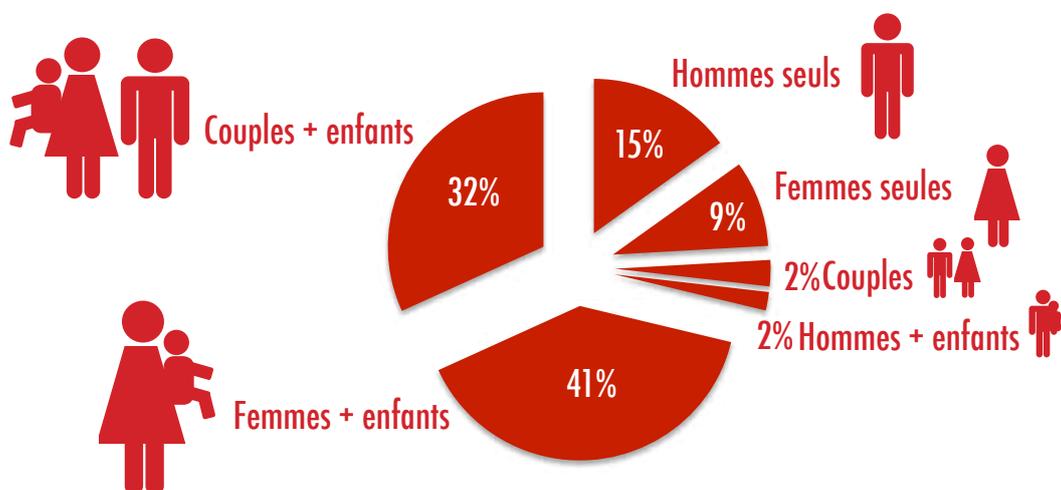
Antériorité de la demande au 115

L'hébergement d'urgence proposé par le 115 perd souvent son caractère temporaire. Certains usagers sont connus du 115 depuis plusieurs années.

13 482 personnes
(6 828 ménages)
ont fait appel au 115 en 2013

> 529 étaient connues depuis 2009
> 3 729 l'étaient entre 2010 et 2012

Typologie des demandeurs



Profil des primo-demandeurs (données déclaratives)

4193 ménages soit 8303 personnes dont 3165 enfants ont appelé le 115

Motif de la première demande

- > fin d'hébergement par un tiers : 54%
- > personnes vivant à la rue ou dans un abri de fortune : 10%
- > départ contraint du logement (expulsion) : 10%
- > primo arrivant sur le département : 8%
- > violences conjugales et/ou familiales : 6%
- > rupture institutionnelle (hébergement, hôpitaux, détention...) : 4%
- > non renseigné : 8%

49% des primo-demandeurs ont déclaré avoir un suivi social par un service social départemental ou municipal.

Situation administrative au regard du droit au séjour

- > situation régulière : 63%
- > situation administrative précaire (sans titre ou demande en cours) : 26%
- > non renseigné : 9%
- > demandeurs d'asile : 2%

Ressources

- > sans ressource : 48%
- > ressources d'activité : 15%

25% des primo demandeurs adultes ont entre 18 et 24 ans

Les réponses de mise à l'abri

Alors que le nombre de nuitées a explosé en 2013, nous pouvons constater que le nombre de ménages bénéficiaires d'une solution de mise à l'abri par le 115 (en hôtel ou en structure d'hébergement) reste stable. Il n'y a pas d'explosion de nouvelles demandes au 115 mais un ancrage dans l'urgence des familles dans le système de mise à l'abri du 115.

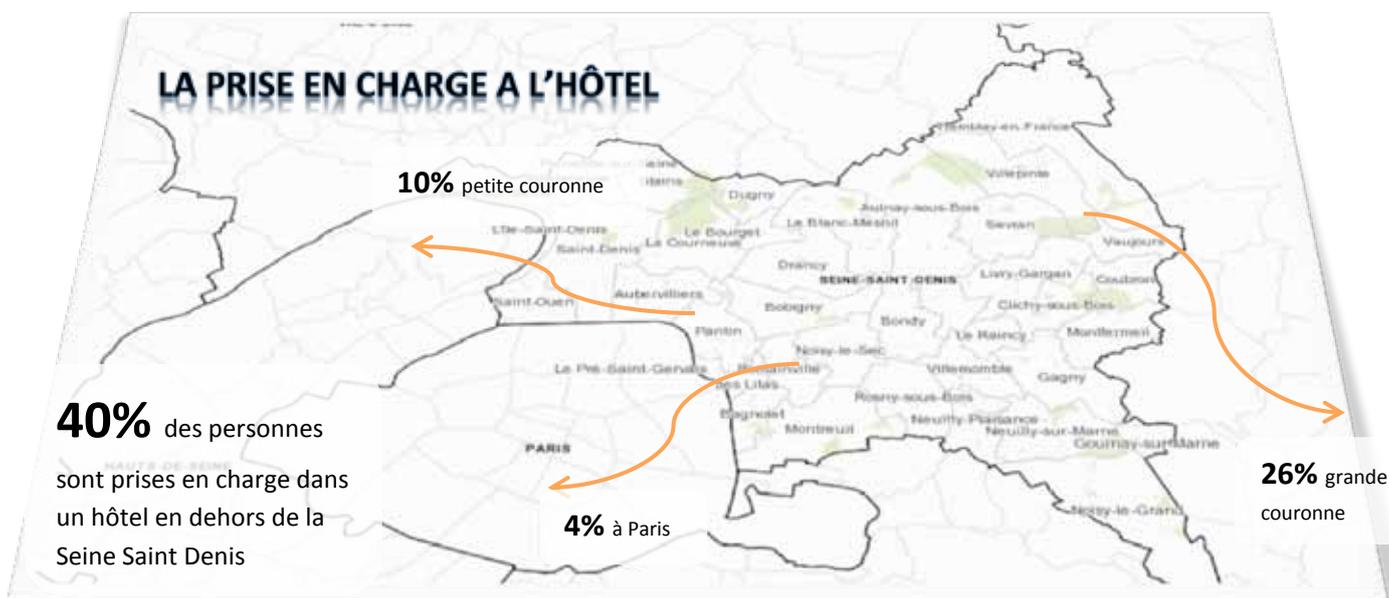
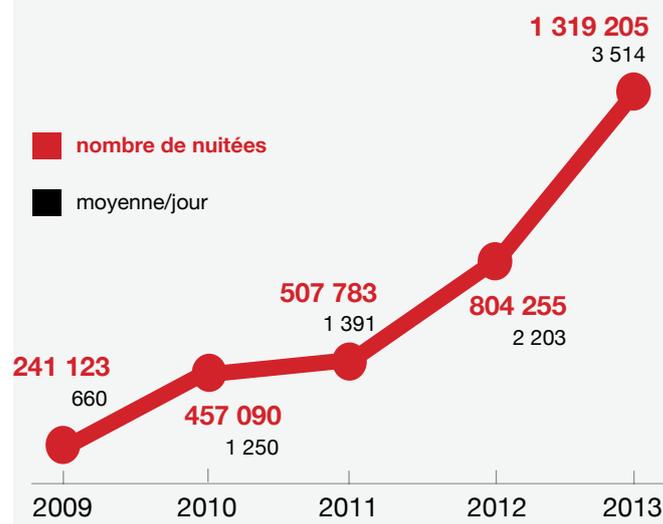
Le 115 de la Seine-Saint-Denis n'a pas été en capacité de répondre à l'ensemble des demandes de mise à l'abri. Sur l'année 2013, 13 518 nuitées ont manqué. En relatif, 1% des demandes n'ont pu être satisfaites. La solution majoritaire de mise à l'abri du 115-93 reste l'hôtel (88% de la réponse).

La mise à l'abri en hôtel

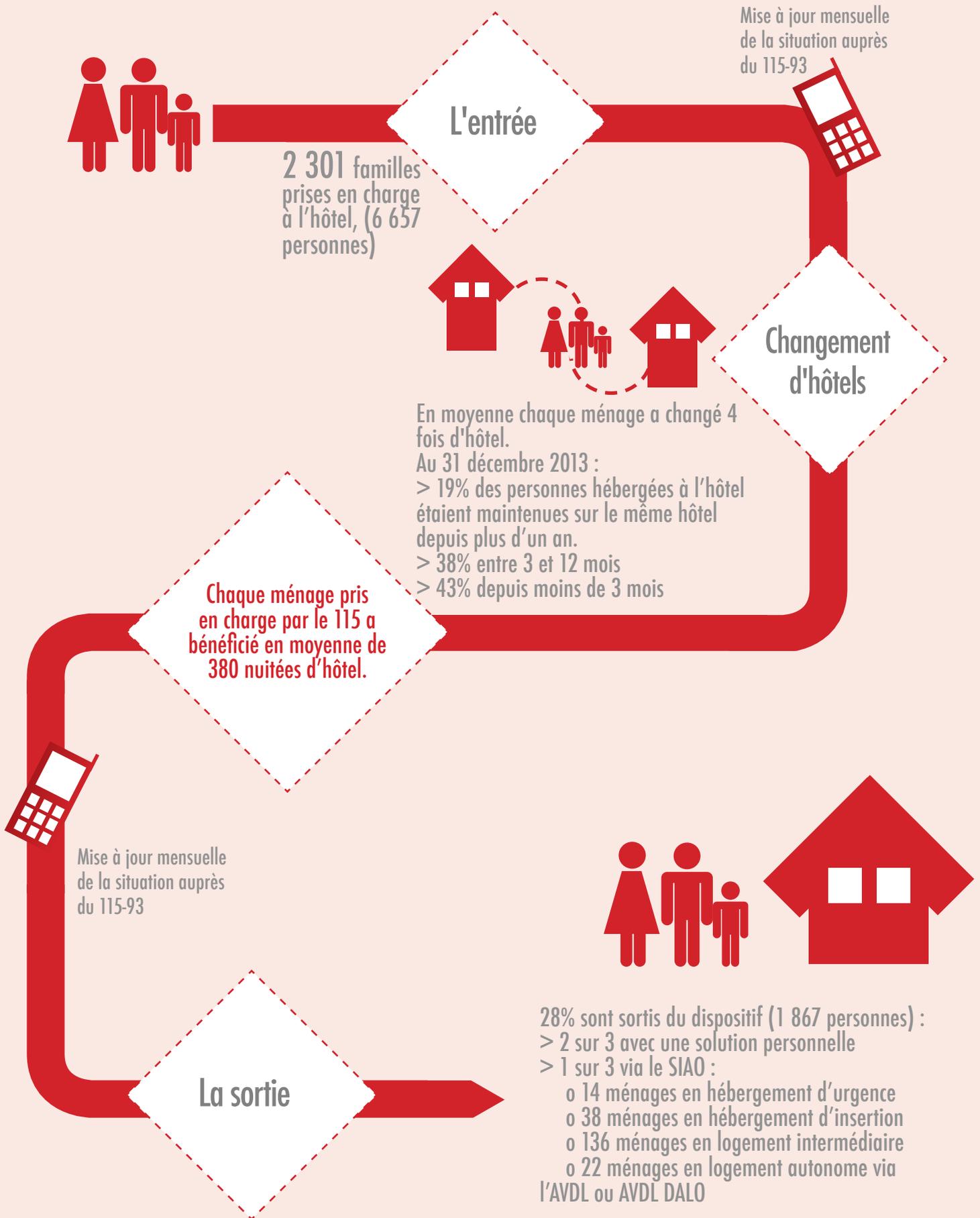
Lorsqu'un ménage sollicite le 115 et qu'il n'y a pas de place d'hébergement d'urgence en structure, l'écoutant social lance une demande de prise en charge auprès du pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (PHRH) du Samu Social de Paris, qui a pour mission de trouver un hôtel correspondant au mieux aux besoins du ménage. Dès lors qu'un hôtel est identifié, l'information est transmise au 115 qui va contacter la famille pour lui donner les coordonnées de l'hôtel et l'itinéraire pour s'y rendre.

Le ménage doit impérativement renouveler sa demande de prise en charge en rappelant le 115 à la date qui lui aura été fixée. Cet entretien permet de faire le point sur la situation du ménage, de réévaluer le danger de rue et d'orienter la famille en vue des démarches à effectuer pour faire évoluer sa situation.

Évolution des nuitées hôtelières depuis 2009



La prise en charge à l'hôtel



La mise à l'abri en structure d'urgence

Hiver 2012/2013

40% d'augmentation du nombre de places mobilisées par rapport à l'hiver 2011-2012

Grâce à la prise en charge en hôtel et en structure hivernale une orientation a été possible pour :

- > 1 personne isolée sur 2
- > 4 couples sur 10
- > 80% des familles



621 places en structures hivernales

Centres et associations gestionnaires :

- > ACSC Cité Myriam
- > Aurore
- > CCAS Saint-Denis - Maison de la Solidarité
- > CCAS Saint-Ouen - Espace Henri Grouès
- > CEFR
- > Coallia
- > Hôtel Social 93
- > La Main Tendue
- > Proses
- > Le Refuge
- > Secours Catholique
- > Secours Islamique de France/ADOMA

Création ou pérennisation de 331 places d'hébergement supplémentaires par l'État à l'issue de l'hiver :



- > 286 places en CHU
- > 45 places d'insertion ou de stabilisation

En dehors des mises à l'abri à l'hôtel qui ont continué à augmenter, la période hivernale du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle allant jusqu'à 621 places supplémentaires en structures hivernales.

Des bâtiments appartenant à des services publics (locaux de gendarmerie, de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), de la Banque de France) ont été mis à disposition par l'État à des associations afin de proposer des places de mise à l'abri.

1 471 personnes (soit 1 045 ménages) ont pu être orientées en structure, en complément de la réponse hôtelière.

456 évaluations sociales ont été adressées au SIAO pour ces ménages pris en charge en structure, permettant l'orientation de l'ensemble des publics sur des places pérennes.

En effet, à l'issue de l'hiver, l'État a pu créer ou pérenniser 331 places d'hébergement supplémentaires.

La veille saisonnière hiver 2013/2014

Dans le cadre du plan national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid, l'État peut financer des places supplémentaires temporaires pendant la veille saisonnière (ancienne période hivernale), couvrant la période du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante. Des conditions météorologiques particulières justifieront son activation anticipée ou son maintien.

Au début de la période hivernale 2013/2014, le taux de réponse pour les personnes isolées est redescendu à 40%, contre 90% pour les familles bénéficiant d'une meilleure réponse en hôtel.

324 places ont été ouvertes entre le 1^{er} novembre 2013 et le 31 mars 2014 (dont 63% pour des personnes seules).

Places de mise à l'abri de publics spécifiques

35 places d'urgence restent gérées directement par le 115 : 15 places du service de mise en sécurité de SOS Femmes 93 et 20 places du dispositif « femmes sortant de maternité » du CEFR à Vaujours.

La durée de prise en charge est d'une à trois semaines, permettant l'utilisation de ces places comme un outil d'évaluation avant une orientation vers une place adaptée ou un retour à l'hôtel.

Le SIAO Urgence

l'hébergement d'urgence

115 ou SIAO Urgence ?

Là où le 115 est un service de mise à l'abri disponible 24h/24h, le SIAO Urgence a pour mission d'inscrire dans un parcours d'hébergement :

- > les personnes dont la demande concerne un besoin d'hébergement en CHU ;
- > les personnes déjà prises en charge dans le cadre d'une mise à l'abri par le 115.

La demande d'hébergement

25% sont des hommes seuls

14% préconisés vers CHU
> 1 794 personnes
> 1 214 ménages

888 ménages en attente de solution
73% préconisés vers hébergement d'urgence

11 706

19% des demandeurs étaient hébergés par le 115 au moment de l'évaluation sociale adressée au SIAO 93

demandes reçues au SIAO unique (dont 9 054 enregistrées qui permettront l'observation)

36% sont des familles monoparentales

Orientation sur les places mises à disposition en CHU

La Seine-Saint-Denis bénéficiait jusqu'à présent de 314 places d'hébergement d'urgence. Dans le cadre du plan territorial de sortie de l'hiver, 286 places ont été créées en centre d'hébergement d'urgence (ainsi que 45 places en hébergement d'insertion).

Le maintien sur l'ensemble de ces places, ainsi que la mise à disposition de la part des établissements ont permis à 356 personnes d'être orientées.

LA CELLULE D'ÉVALUATION SOCIALE

Veiller à ce que toute personne hébergée par le 115 puisse bénéficier d'une évaluation sociale afin de l'inscrire dans un parcours d'insertion vers le logement.

Depuis juillet 2011, l'équipe de la cellule d'évaluation du SIAO est missionnée pour intervenir auprès de l'ensemble des ménages hébergés (de 2009 à ce jour) sur le dispositif hôtelier du 115.

Missions :

1. Suivi de la demande d'hébergement-logement des ménages pris en charge par le 115
2. Intervention sur des situations préoccupantes et problématiques en hôtel à la demande du 115 (difficultés signalées par l'écouter, le ménage ou l'hôtelier).

SI-SIAO

Depuis novembre 2013, l'occupation des places en CHU et les nouvelles orientations doivent être déclarées dans le SI-SIAO.

Le besoin d'hébergement d'urgence des familles

FOCUS

On constate une augmentation continue du nombre de demandeurs en famille. Cette augmentation s'élève à 23% entre 2012 et 2013 et s'explique par :

- > la continuité de la prise en charge qui s'inscrit dans la durée pour certains
- > la demande quasi constante des primo-demandeurs (6 familles soit 16 personnes par jour en moyenne).

3619 familles (10 119 personnes) ont formulé une demande de mise à l'abri au 115. 2 462 familles (68%) ont pu être prises en charge.

10% des orientations de familles avec enfants ont été faites en structure d'hébergement.

INSCRIPTION DANS UN PARCOURS SIAO DES PERSONNES MISES A L'ABRI : EVALUATION SOCIALE ET SUIVI DES PERSONNES HÉBERGÉES EN HOTEL 115

L'ÉVALUATION DES MÉNAGES PAR LE 115

- > Pour les ménages ayant un suivi social : se mettre en lien avec le travailleur social référent, engager la demande SIAO et suivre l'évolution de la situation
- > Pour les ménages sans suivi social : proposer un entretien, afin de réaliser une demande d'hébergement, d'informer et d'orienter les ménages vers les services sociaux de droit commun afin de bénéficier d'un accompagnement.

336 rendez-vous d'entretien et d'évaluation ont été réalisés en 2013 auprès des ménages pris en charge à l'hôtel 115.

L'objectif est bien que l'ensemble des ménages pris en charge par le 115-93 ait une demande d'hébergement-logement au SIAO 93.

SUR LA BASE DE DONNÉES DU SIAO 93

1 688 demandes soit 19% des demandes concernent des ménages pris en charge par le 115-93 au moment où l'évaluation sociale a été réalisée :

- > 75% étaient toujours en attente d'une orientation vers une solution adaptée
- > 20% ont pu bénéficier d'une admission en structure ou en logement (dont 60% en Solibail).

Le logiciel du 115 n'étant pas relié à la base de données SIAO, il est difficile d'avoir une vision à l'instant T des solutions d'hébergement-logement préconisées par le SIAO à partir des évaluations sociales pour les ménages présents à l'hôtel.

Préconisations pour les ménages hébergés en hôtel par le 115-93

Sur les 2 301 familles prises en charge en hôtel par le 115 durant l'année 2013, 765 ménages (33%) ont une demande d'hébergement-logement au SIAO 93 :



Accompagnement social des ménages à l'hôtel :

Une fois l'évaluation sociale des ménages réalisée, la question de l'accompagnement social se pose dans la mesure où une grande partie d'entre eux se stabilise dans le temps sur cette solution de mise à l'abri.

Ainsi, à défaut de pouvoir leur proposer une autre solution adaptée, la mise en place d'un accompagnement peut permettre aux ménages de faire avancer leurs démarches d'insertion et la recherche d'une solution plus pérenne.

À l'exception des services sociaux de droit commun, aucun dispositif d'accompagnement spécifique n'existait pour ces ménages avant 2013.

Nouvel opérateur régional : la Croix-Rouge française

Depuis novembre 2013, une mission d'accompagnement régionale des ménages hébergés en dehors de leur département d'origine (dits « extra-territoriaux ») a été mise en place par la DRIHL.

171 ménages ont été adressés entre novembre et décembre 2013 à la Croix-Rouge française.

La Croix-Rouge a pour mission :

- > de définir l'ancrage territorial du ménage pour adresser la demande SIAO au territoire pertinent
- > d'accompagner socialement les ménages jusqu'à leur sortie de l'hôtel

Interlogement93 s'interroge sur l'accompagnement social proposé aux ménages pris en charge sur des hôtels de Seine-Saint-Denis.

En effet, ces ménages sont au mieux accompagnés par un service social polyvalent municipal ou du Conseil général, dotés de capacités limitées et ne pouvant pas intervenir à l'hôtel.

LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

> Urgence : femmes sortant de maternité

192 femmes sortant de maternité ont appelé le 115 en 2013
1/2 est restée sans solution immédiate



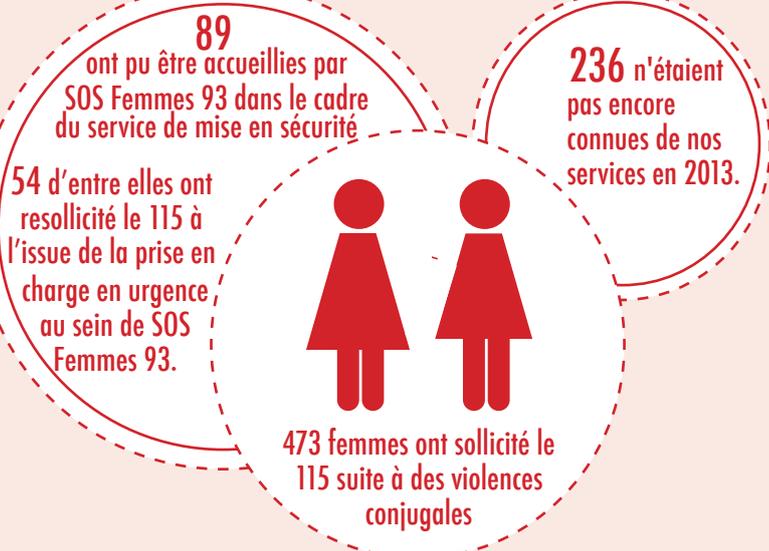
Pour les autres, 93% ont été prises en charge par le 115 : 40% au CEFR et 60% à l'hôtel

Il s'agit de tenter d'améliorer la qualité de l'accueil des femmes enceintes faisant appel au 115. La mise en place d'un partenariat entre le réseau Solipam et le SIAO 93 a marqué l'année 2013. Une expérimentation lancée en septembre a permis le suivi des situations prises en charge par le réseau Solipam et le 115. Celles-ci sont orientées vers le réseau Solipam lorsqu'elles ne bénéficient pas de suivi de grossesse. Au total 10 ménages ont pu bénéficier de cet accompagnement resserré. La fluidité des parcours pour les femmes sortant de maternité du département (en lien avec la mobilisation des réseaux Interlogement93 et Idée93 sur le sujet) fait l'objet d'une attention particulière : 20 places du CEFR et 31 à la Maison Bleue d'Aurore leur sont destinées.

FOCUS

> Urgence : femmes victimes de violences conjugales

Le service de mise en sécurité (SMS) est un dispositif développé conjointement avec SOS Femmes 93, en partenariat avec le PHRH. Lorsqu'une femme victime de violences conjugales contacte le 115 après une sortie du domicile conjugal la nuit ou le week-end, elle est orientée vers un hôtel où elle passera la nuit (ou le weekend, dans le cas d'un appel le samedi), avec ses enfants le cas échéant. Elle sera ensuite accueillie pour 7 jours sur une des quinze places de la structure SOS Femmes 93.



Le besoin d'hébergement d'urgence des personnes isolées ou en couple

HOMMES SEULS

1 936 hommes seuls ont sollicité le 115 et seuls 36% ont pu bénéficier d'au moins une orientation. 1 sur 2 n'ont jamais eu de proposition.

La seule évolution significative du taux de réponse est la baisse de 21% de la prise en charge d'hommes seuls en 2013 comparativement à 2012. Cela peut s'expliquer par le peu de solutions d'hébergement disponibles en début de période hivernale 2013/2014.

Un quart des demandeurs au SIAO préconisés vers un CHU sont des hommes seuls.

93% des orientations d'hommes seuls ont été faites en structure d'hébergement.

FEMMES SEULES

1119 femmes seules ont sollicité le 115 et seules 29% ont pu bénéficier d'au moins une orientation.

71% n'ont jamais eu de réponse positive par le 115.

Seules 82 femmes ont bénéficié d'une prise en charge continue.

72% des orientations de femmes seules ont été faites en structure d'hébergement.

COUPLES SANS ENFANT

154 couples sans enfant ont sollicité le 115 et seuls 40% ont pu bénéficier d'au moins une orientation.

60% n'ont jamais eu de réponse positive par le 115.

Seuls 31 couples ont bénéficié d'une prise en charge continue.

60% des orientations de couples ont été faites en structure d'hébergement.

> Baisse de la demande d'hommes seuls : -21%
> Baisse de la demande femmes seules : -9% alors qu'elle avait augmenté entre 2011 et 2012

Les personnes isolées font de moins en moins appel au 115 qui n'a que très peu de solutions à leur offrir. La demande reste perceptible auprès des maraudes et du SIAO.

© Interlogement193

La prise en charge des personnes vivant à la rue : les grands exclus

Un groupe de travail sur la « grande exclusion » s'est réuni en 2013 avec pour objectif de partager l'expérience des acteurs du territoire sur l'accueil, l'accompagnement et les spécificités de prise en charge des personnes en grande exclusion.

Définition arrêtée par le groupe de travail de la « grande exclusion » : situation de vie durable à la rue, dans laquelle les personnes concernées se retrouvent très désocialisées au point de ne plus faire appel ni au 115 ni aux accueils de jours pour une demande de mise à l'abri.

3 temps de prise en charge ont été repérés :

1. L'accroche : faire accepter d'être accompagné

- > Importance du territoire de vie
- > Importance de la dimension Santé : une opportunité pour faire sortir de la rue, si les structures d'hébergement et les services hospitaliers s'engagent mutuellement dans la prise en charge
- > Demande de groupes de personnes ou de couples à prendre en compte pour réussir certaines sorties de rue

2. Le temps de la stabilisation

- > Des places disponibles pour la sortie de rue, accessibles en soirée pour les maraudes
- > Un mode d'accueil à « haut seuil de tolérance »
- > Un accueil qui laisse du temps pour se reconstruire
- > Une prise en charge prenant en compte les aspects sanitaires et d'hygiène par les équipes
- > La prise en charge des addictions

3. Le travail de continuité

Petites unités de vie réparties sur l'ensemble du territoire :

- > En maison-relais, pavillons/appartements ALT
- > EHPAD, Foyer Logement

LES MARAUDES

Une régulation quotidienne des interventions des équipes mobiles dites « maraudes » est réalisée par le 115 qui réceptionne les signalements de personnes en détresse ou de tiers et organise l'intervention de l'équipe la plus proche. Le 115 est également en lien avec les Restos du Cœur pour les demandes de prestations alimentaires de personnes à la rue.

Une coordination mensuelle réunit les responsables des maraudes (y compris l'équipe mobile spécifique à l'aéroport de Roissy) et les différentes équipes de médiateurs des villes pour partager les informations liées à l'organisation générale entre les différentes équipes (couverture du territoire, modalités d'intervention, recensement des besoins, ...) et partager les informations nécessaires à la complémentarité de leurs interventions auprès des personnes à la rue.

Un poste en renfort sur la période hivernale 2013/14 pour la régulation des équipes mobiles a été pourvu par le biais d'une mise à disposition de personnel par l'Hôtel Social 93 en charge du Samu Social 93.

656

SAMU SOCIAL 93

189

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

103

SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

824 signalements de personnes à la rue ont été enregistrés, dont 58% provenant directement de l'utilisateur, 25% d'un tiers (passant, voisins...), et 17% de partenaires (associations, hôpitaux, pompiers...).



PRESTATIONS DEMANDÉES PAR

LES PERSONNES À LA RUE

- > ALIMENTAIRES : 190
- > MATÉRIELLES : 167
- > ÉCOUTE ET SOUTIEN : 153

Sortie de rue des grands exclus

> **26 places** pérennes en structure d'urgence ou de stabilisation sont adaptées à l'accueil de personnes dès leur sortie de la rue.

> **37 places** d'insertion sont adaptées pour stabiliser dans le temps ces publics.

> Des places en ALT existent (gérées par les associations Cité Myriam ou Le Refuge) permettant un accueil sans durée limitée pour des publics stabilisés et relativement autonomes financièrement et socialement.

> **26 personnes** en situation de grande exclusion et accompagnées par le Samu Social ont pu être orientées sur des places de mise à l'abri (hivernales ou places Samu/115)

> **20 personnes** sont sorties de la rue suite à une orientation SIAO (dont 11 via la CTU en dehors de l'hiver avec 0 retour à la rue).

Sur ces 46 orientations, 15 retours à la rue ont été comptabilisés par le Samu Social 93. L'anticipation et la préparation de la personne et de la structure d'hébergement à accueillir une personne en situation de « grande exclusion » est un facteur important de réussite des prises en charge durables permettant de prévenir des retours à la rue.

Un groupe de suivi de ces places « grands exclus » a été engagé à titre expérimental en 2013. L'idée est de réunir régulièrement les acteurs des maraudes et de l'hébergement accompagnant les publics « grands exclus », afin de favoriser une prise en charge pluridisciplinaire, la réorientation de personnes en CHU sur des places d'insertion et d'anticiper de nouvelles sorties de rue.

EXTRAIT BILAN SAMU SOCIAL :

"Les retours à la rue sont souvent associés à la typologie de la structure pas toujours adaptée à la problématique des personnes, en particulier les personnes en situation de grande exclusion (accueil de nuit avec fermeture en journée, promiscuité des dortoirs entraînant des problèmes de comportement, manque de moyens humains et matériels des structures dans la prise en charge parfois lourde des personnes cumulant des problématiques de santé, d'hygiène et de dépendance)."



SAMU SOCIAL 93 © HÔTEL SOCIAL 93

Le besoin d'hébergement d'urgence des jeunes isolés de 18-24 ans

En plus des places en structure d'urgence pour personnes isolées (principalement celles ouvertes durant l'hiver), le 115-93 a la possibilité d'orienter des personnes âgées entre 18 et 24 ans sur 10 places en hôtel. En 2013, 54 personnes ont pu bénéficier de cette mise à l'abri.

Suite à la mise à l'abri à l'hôtel, le SIAO urgence réalise un entretien d'évaluation sociale afin de formuler une demande d'hébergement-logement et d'entamer la recherche rapide d'une solution la plus adaptée à la situation. Le temps de la réorientation, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement social par le SIAO.

Il s'agit de soutenir ces personnes dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle, dans leurs démarches administratives et dans la recherche de solutions d'orientation adaptées en matière d'hébergement.

bergement.

Le SIAO n'est pas le référent social du jeune, il assure le suivi durant le temps de la prise en charge en hôtel et veille à la prise de relais par un partenaire compétent.

Les entretiens permettent de clarifier le projet s'il existe ou dans le cas contraire, de le faire émerger par le jeune.

Ce suivi permet de consolider le projet et la préconisation d'orientation, aboutissant à un très faible taux de refus d'orientation en structure par les jeunes.

23 jeunes ont été orientés sur une place d'hébergement-logement par le SIAO, soit 43% du total des jeunes pris en charge (1/3 en structure d'hébergement, 6 jeunes en FJT ou résidence sociale pour jeunes actifs).

19 ont quitté l'hôtel sans que nous connaissions nécessairement la raison.

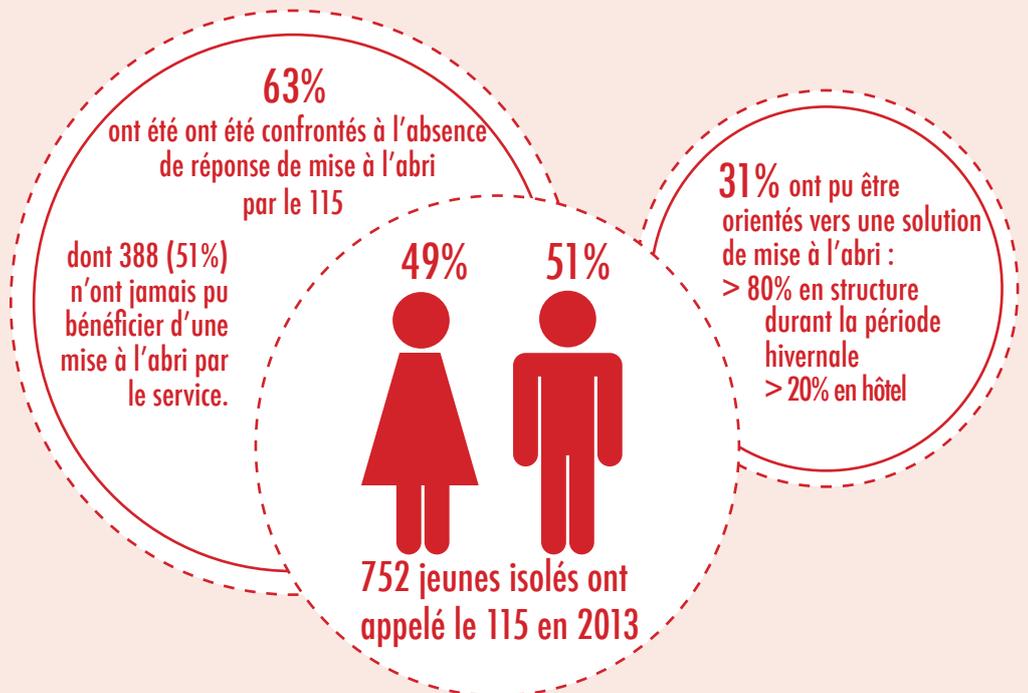
En moyenne les jeunes ont passé 130 nuits à l'hôtel

Type de suivi de ces jeunes :

- > Circonscriptions sociales : 249
- > Missions locales : 119
- > Associations : 43
- > Services sociaux scolaires : 14
- > Autres : 26
- > Sans suivi : 275
- > Non renseigné : 26

Type de ressources de ces jeunes :

- > Salaires : 118
- > Allocations : 63
- > Autres : 17
- > Sans ressource : 517
- > Non renseigné : 37



CONDITIONS DE LA PRISE EN CHARGE DES 10 PLACES JEUNES

Les jeunes qui sont mis à l'abri sont majoritairement situés sur un même hôtel à Saint-Ouen. Ce regroupement permet de faciliter les échanges avec l'hôtelier et d'avoir une intervention plus adaptée et réactive, lorsqu'un jeune découche, s'isole ou ne respecte pas le règlement par exemple. De plus, pour les jeunes en grande fragilité, le fait de se retrouver entre pairs leur permet de mieux appréhender la vie en hôtel 115, synonyme de conditions de vie précaires. Cette cohésion peut avoir certaines limites. Regrouper 10 jeunes avec des problématiques similaires en un même lieu crée un effet « structure » et ainsi peu prêter à confusion pour des jeunes qui sont parfois passé en structure lors de leur parcours de protection de l'enfance.

Concertation technique de l'urgence (CTU)

Animée par le SIAO, la CTU est un groupe de réflexion et de prise de décisions regroupant des travailleurs sociaux de dispositifs d'urgence (hébergement, équipes mobiles d'aide, psychiatrie...).

Le principe de la CTU est d'échanger sur les situations très préoccupantes pour lesquelles des décisions rapides doivent être prises. Ces situations nécessitent généralement des modalités innovantes d'accompagnement, la mise en réseau et l'articulation du médical et du social.

Ce temps de travail permet aux participants de mieux se connaître et de comprendre les difficultés de chacun.

Chaque vendredi matin de 9h30 à 12h30, tout intervenant social ou médical peut venir exposer la situation sociale d'une personne qu'il accompagne et pour laquelle il se sent en difficulté pour faire son travail d'évaluation sociale et ne sait pas quel partenaire solliciter. La participation à la CTU doit permettre aux différents professionnels de mettre leurs compétences au service des situations présentées. À partir de ces situations concrètes, l'enjeu est d'identifier les freins et de déterminer les leviers permettant d'initier un parcours d'accompagnement.

48 CTU en 2013

Situations étudiées en CTU

- > 300 situations présentées soit une moyenne de 7 situations par réunion (certaines situations étant travaillées sur plusieurs séances) ;
- > deux-tiers des situations concernent des personnes isolées.

Préconisations d'orientation par la CTU :

- > 48% des situations ont besoin d'une orientation vers une structure ;
- > 20% des situations doivent être stabilisées sur la structure ou l'hôtel qui les accueille ;
- > 6% des situations réorientées vers un autre dispositif.

Participants de la CTU :

- > acteurs de l'urgence (CHU, accueils de jour, Samu Social 93, 115) : 60%
- > acteurs du secteur médical et médico-social : 19%
- > acteurs de l'insertion (hébergements d'insertion et logements adaptés) : 9%
- > autres (Conseil général...) : 12%

Principales problématiques des situations présentées :

- > santé somatique : 35%
- > santé psychique : 29%
- > santé addiction : 4%
- > violences conjugales : 9%
- > accès aux droits : 9%
- > parentalité : 4%
- > mise en danger familiale : 6%
- > grande exclusion : 1%

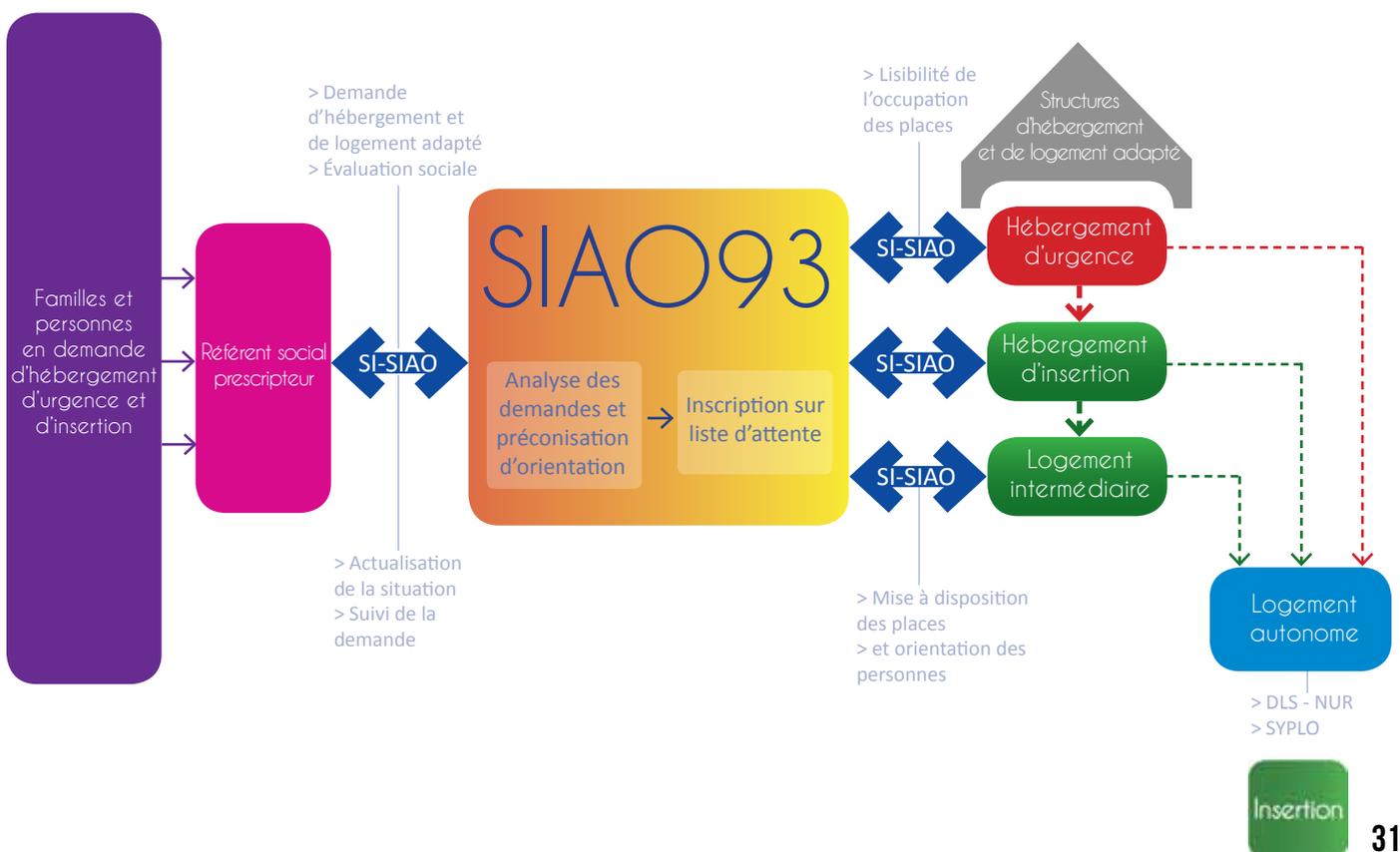
« Le SIAO doit constituer une plateforme unique qui doit favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion dans le cadre de la nécessaire fluidité vers le logement. »

CIRCULAIRE DU 8 AVRIL 2010.

CONCERTATION
PARTENARIAT
ACTEURS
OBSERVATION
PRESCRIPTEURS
INTERMÉDIAIRE
HÉBERGEMENT
ENTRETIEN CPO
HABITAT
URGENCE
COORDINATION
CTU LOGEMENT
SYSTEME
ALUR
Insertion
ÉVALUATION
OBSERVATION INSERTION
INFORMATION ORIENTATION
FICHE D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION
SOLIBAIL
VEILLE SOCIALE
RESIDENCE SOCIALE

À l'insertion

Le traitement de la demande au SIAO 93



L'insertion

Les chiffres de 2013

7 281

Nouvelles demandes d'hébergement-logement adapté reçues

6 872 ménages
en attente de proposition

9 054

Ménages ont une demande enregistrée au SIAO depuis 2011 correspondant à 19 594 personnes dont 8 933 enfants

60%

ont besoin d'un hébergement d'insertion

45%

des demandeurs sont des personnes seules

57%

des demandes proviennent de la polyvalence de secteur (Conseil général 93)

498 ménages

orientés sur une solution d'insertion

> 256 en structures de stabilisation ou CHRS

> 60 en résidences sociales, FJT, maisons-relais

> 182 vers le Solibail

405

ménages hébergés ont fait l'objet d'une réorientation via le SIAO 93

La demande d'insertion

Les demandes d'hébergement ou de logement d'insertion sont adressées au SIAO 93 par le biais d'une évaluation sociale.

Les demandes restent actives jusqu'à ce que le SIAO 93 ait l'information d'une annulation de la demande ou d'une orientation vers une place.

Le SIAO 93 instruit chronologiquement les demandes reçues. Au vu du nombre de nouvelles demandes et d'actualisations reçues chaque mois (environ 500), plusieurs mois s'écoulent entre la réception de la demande et sa lecture par le SIAO.

Les demandes sont étudiées de manière collégiale et de façon collective lors de la commission partenariale d'orientation (CPO).

Pour statuer sur une orientation adaptée, la CPO a besoin des éléments suivants :

- > le motif de la rupture/motif de la demande ;
- > le projet exprimé par la personne ;
- > les difficultés identifiées ;
- > le type d'accompagnement souhaité ;
- > l'adhésion à un accompagnement ;
- > un point de synthèse (arguments concis et informatifs).

En 2013 le SIAO 93 a reçu 7 281 fiches ou réactualisations. Parmi elles 4 481 ont pu être traitées.

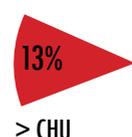
ÉTAT DES DEMANDES REÇUES ET TRAITÉES DEPUIS 2011

	Demandes reçues	Demandes enregistrées	Demandes en attente de proposition	Demandes orientées	Demandes annulées
2011	1470	1470	916	442	112
2012	3103	3103	2398	509	191
2013	7281	4481	3558	580	343
Total ménages	11854	9054 correspondant à 19594 personnes dont 8933 enfants	6872 correspondant à 14955 personnes dont 6872 enfants	1531 correspondant à 3272 personnes dont 1300 enfants	646

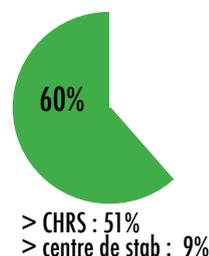
PRÉCONISATIONS D'ORIENTATION DES DEMANDES TRAITÉES DEPUIS 2011

Une fois la demande reçue, elle est alors étudiée soit collégialement, soit lors de la CPO, afin de définir la préconisation d'orientation la plus adaptée.

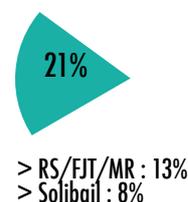
Hébergement d'urgence



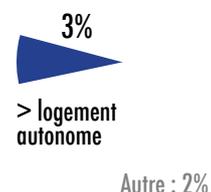
Hébergement d'insertion



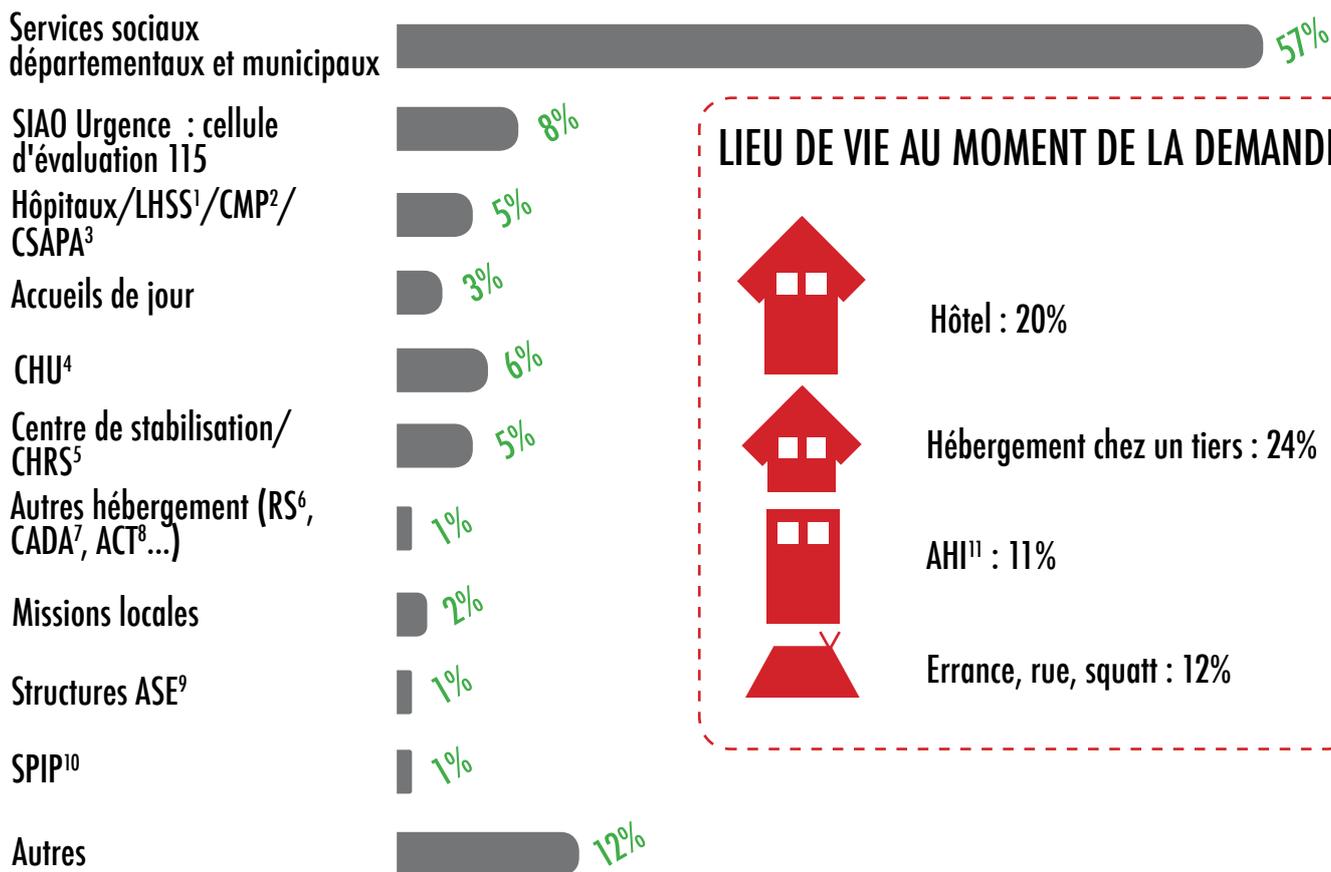
Logement intermédiaire



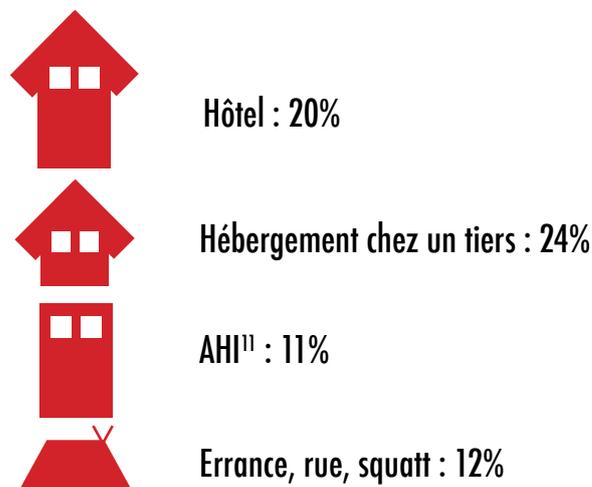
Logement autonome



PRESCRIPTEURS



LIEU DE VIE AU MOMENT DE LA DEMANDE



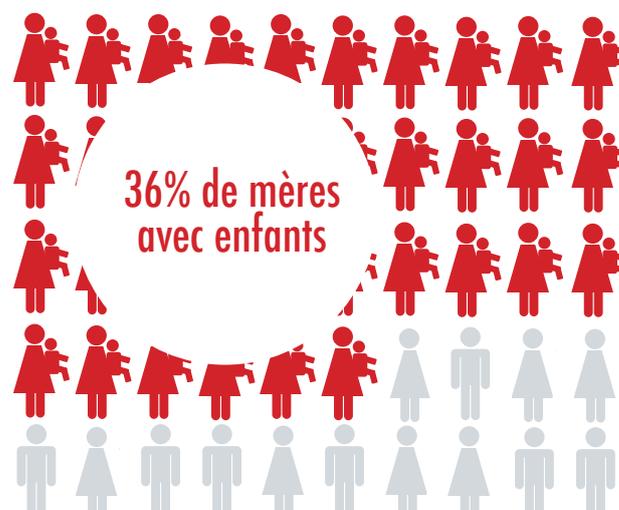
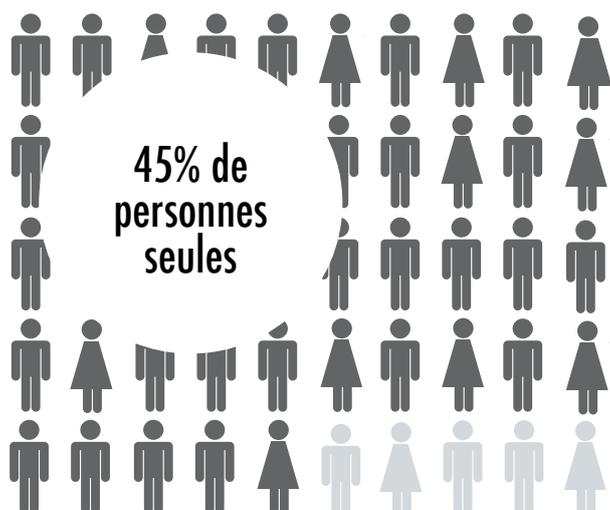
1 LHSS : Lits halte soins santé
 2 CMP : Centre médico-psychologique
 3 CSAPA : Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

4 CHU : Centre d'hébergement d'urgence
 5 CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
 6 RS : résidence sociale

7 CADA : Centre d'accueil de demandeurs d'asile
 8 ACT : appartement de coordination thérapeutique
 9 ASE : Aide sociale à l'enfance

10 SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation
 11 AHI : Accueil hébergement insertion

TYPOLOGIE DES DEMANDEURS



La Commission partenariale d'orientation (CPO)

La CPO, instaurée par la circulaire du 8 avril 2010, est l'espace collégial de décision des orientations des SIAO. Le rôle des participants est d'identifier des besoins d'hébergement-logement et d'accompagnement social de ménages ayant formulé une demande (analyse de l'évaluation sociale).

La CPO a lieu chaque jeudi matin, et se déroule en 2 temps.

1. L'étude des demandes

(10 à 12 demandes traitées chronologiquement).

La commission statue sur une préconisation d'orientation d'hébergement/logement (du centre d'hébergement d'urgence au logement autonome).

À ce titre, la CPO a un rôle pédagogique d'information sur les missions et les conditions d'accueil et d'accès aux différents dispositifs, de la mise à l'abri jusqu'au logement autonome.

Elle permet également une meilleure connaissance

des spécificités des structures et des partenaires du territoire.

2. L'examen de situations « bloquées » de personnes hébergées en structure d'hébergement (CHU, stabilisation, CHRS) ou sur un autre dispositif (Solibail, centre mères-enfants, AVDL...) afin de trouver une orientation plus adaptée.

Ces situations sont présentées directement par le travailleur social référent du ménage.

Une des causes de l'engorgement et du manque de fluidité des dispositifs concerne les personnes restant dans les hébergements/logements d'insertion beaucoup plus longtemps que prévu. Il s'agit de comprendre tout ce qui fait frein à la continuité du parcours, et d'identifier les besoins des publics. Pour certains ménages, on peut faire face à une simple problématique de relogement ; pour d'autres, à des problématiques périphériques.

49 CPO
425 PARTICIPANTS

COMPOSITION DE LA CPO

en moyenne :

1 acteur d'un service d'accompagnement social hors hébergement (CG93, CCAS, mission locale)

5 personnes issues de l'hébergement d'insertion (stab/CHRS)



1 personne par CPO est un acteur de l'urgence (CHU, LHSS, accueil de jour, Samu Social 93)



1 acteur d'un service d'hébergement dont le SIAO n'est pas orienteur mais qui peut être utilisé pour la sortie de leur dispositif (CADA, ACT, CME)



1 personne est un acteur du logement intermédiaire ou autonome (Solibail, maison-relais, AVDL, AVDL-DALO)



1 personne est un acteur de la santé (CMP, CSAPA, Hôpital, CAARUD...)

CPO

Animée par le SIAO, la CPO est composée de travailleurs sociaux de divers services (structures d'hébergement, polyvalence de secteur, missions locales, centres médico-psychologiques, etc.)

2 CPO thématiques organisées : « Droits au séjour des étrangers » (CIMADE) et « Missions des lits halte soins santé (LHSS) »

Points positifs de la CPO :

- > Ces professionnels présentent leur façon de travailler et offrent plus de transparence sur leur fonctionnement associatif ;
- > réponse au besoin de créer du lien avec d'autres partenaires, comprendre les logiques des uns et des autres.
- > La CPO s'interroge sur la manière d'améliorer la qualité de l'évaluation sociale et la connaissance des nombreux dispositifs.

Marges de progrès de la CPO :

- > Présence en baisse des professionnels des services sociaux de polyvalence de secteur (Conseil général et CCAS), alors qu'ils sont les principaux prescripteurs à renseigner la fiche d'entretien et d'évaluation.
- > 18 situations "bloquées" étudiées : 11 pour réorientation sur d'autres dispositifs et sur d'autre territoire, 4 avec recherche/échange de partenaires extérieurs spécifiques, 3 orientations hors AHI (ACT, EHPAD).

Fluidité des parcours

La fluidité du parcours des ménages hébergés en structure d'urgence (115, CHU) ou d'insertion (centres de stabilisation, CHRS, logements adaptés) est au centre des missions des SIAO.

En effet, certaines situations n'ont plus besoin de l'accompagnement proposé par la structure dans laquelle elles sont hébergées, soit parce qu'elles ont avancé dans leur parcours et peuvent accéder vers un autre dispositif d'insertion, voire un logement autonome, soit parce que l'accompagnement proposé n'est pas adapté à ses besoins et qu'un maintien dans la structure n'apporte plus de réel bénéfice.

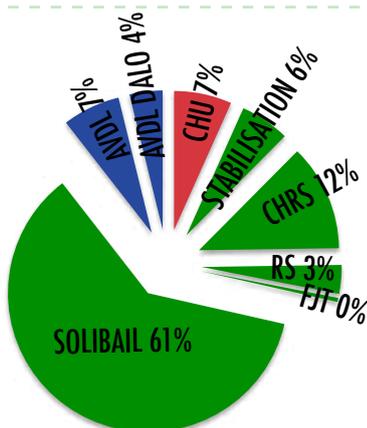
Les données ne comptabilisent que les mouvements organisés dans le cadre du SIAO.

DES DISPOSITIFS D'URGENCE

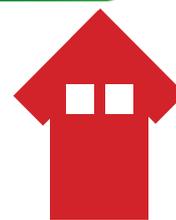
HÔTEL



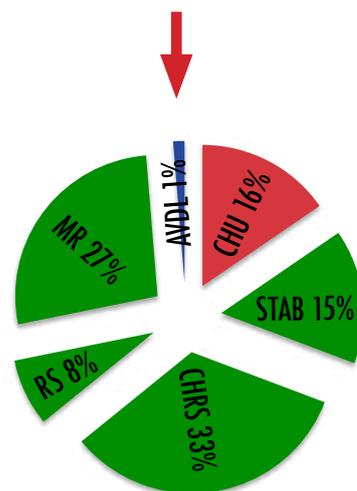
Ménages sortis du 115 : 210



CHU HIVER



Ménages sortis de CHU hivernaux : 78

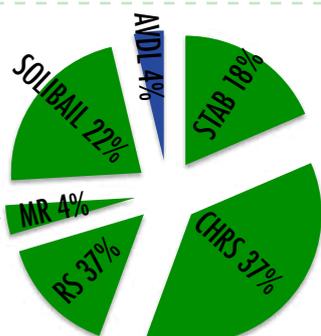


CHU



Ménages admis : 38

Nombre de places : 510
dont 286 ouvertes en septembre 2013



Ménages sortis de CHU : 33

13% de rotation des places (hors places pérennisées ou créées en septembre 2013)

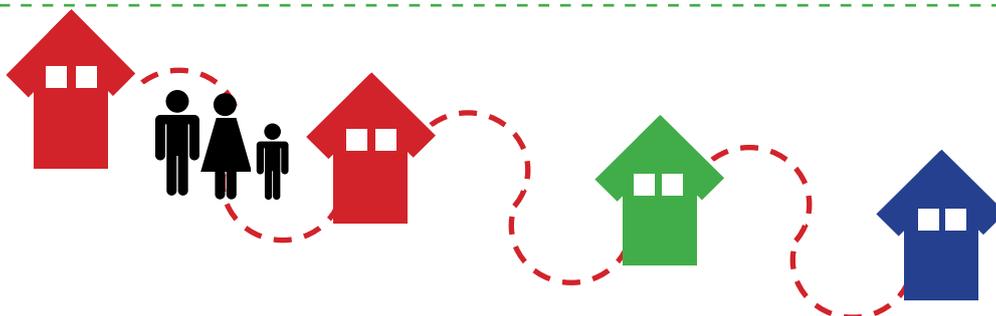
DES DISPOSITIFS D'INSERTION

Ménages sortis d'hébergement d'insertion : 84

Ménages admis : 290
Nombre de places gérées par le SIAO 93 :
> en stabilisation : 403
> en CHRS : 960

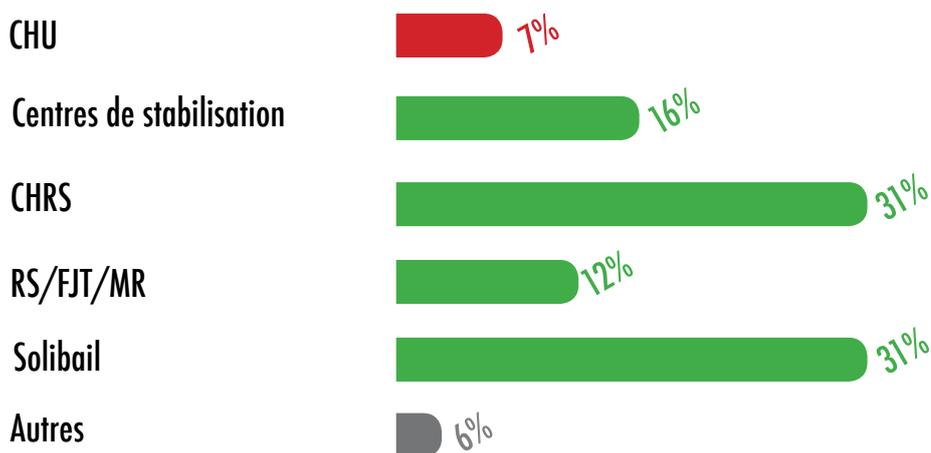


23% de rotation



Les réponses d'hébergement-logement d'insertion

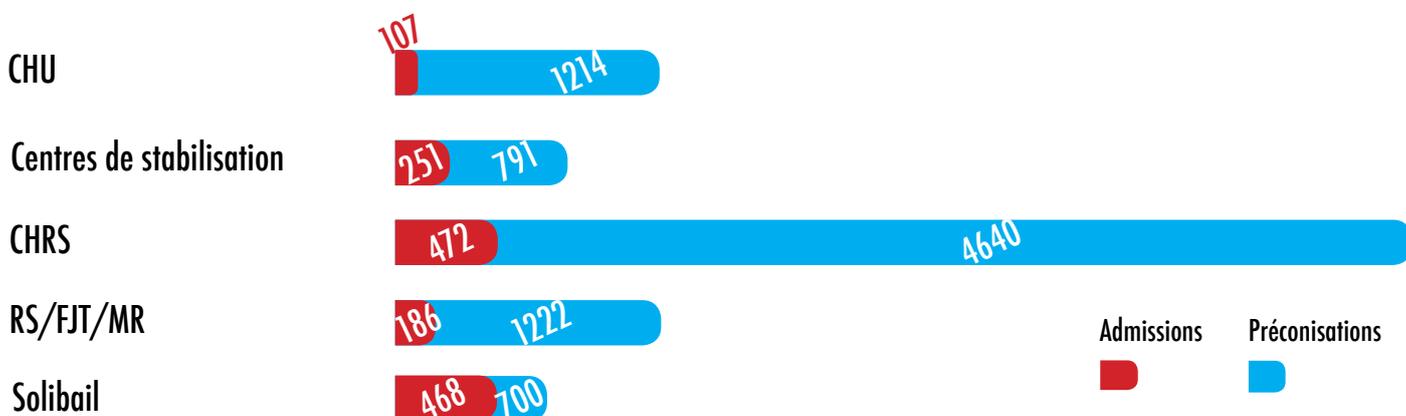
SOLUTIONS VERS LESQUELLES LES MÉNAGES ONT ÉTÉ ORIENTÉS PAR LE SIAO DEPUIS 2011



Le SIAO a pour mission de proposer une solution adaptée aux besoins des ménages en demande sur une place d'hébergement ou en logement intermédiaire.

Seul 1 ménage sur 6 a vu sa demande satisfaite grâce à la mise à disposition de places que le SIAO centralise.

TAUX DE RÉPONSE PAR TYPE DE SOLUTIONS PRÉCONISÉES DEPUIS 2011



SI-SIAO

Depuis novembre 2013, l'occupation des places en centre de stabilisation et CHRS doit être déclarée dans le SI-SIAO.

Orientations

L'équité du traitement de la demande est l'un des principes fondateurs des SIAO, repris dans la charte du SIAO 93. Faute de pouvoir proposer une solution à toutes les demandes, la transparence des critères permettant de décider des situations retenues pour être orientées sur les places mises à disposition du SIAO est une exigence éthique qu'Interlogement93 s'est fixée.

À ce titre, lorsqu'une place d'hébergement ou en logement adapté est mise à disposition du SIAO, l'antériorité des demandes est l'élément principal qui permet de sélectionner une situation en attente. Parmi les demandes en attente de solution d'héber-

gement, sont traitées en priorité (sans hiérarchie des situations) :

- > les personnes hébergées sur un dispositif de mise à l'abri ou d'urgence (115, CHU, LHSS) ;
- > les personnes isolées vivant à la rue et accompagnées par un accueil de jour ou une équipe maraude, et n'ayant pu bénéficier d'une place de mise à l'abri ;
- > les situations de personnes hébergées sur une place d'insertion et devant être réorientées.

Les personnes ayant été reconnues prioritaires au titre du DAHO ne sont pas priorisées en tant que telles.

> ORIENTATION EN CENTRE DE STABILISATION

403 PLACES EXISTANTES

Leur mission est d'assurer l'accueil et l'hébergement des publics orientés avec un accompagnement social permettant aux personnes éloignées de l'insertion de prendre le temps de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation. La prise en charge doit permettre de faire émerger un projet en direction des dispositifs de droit commun même s'il n'aboutit pas à une autonomie complète.

> ORIENTATION EN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

960 PLACES EXISTANTES

Leur mission est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de grandes difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Ils ont également pour objectif de permettre une prise en charge individualisée et globale par le biais d'un projet d'insertion élaboré avec l'adhésion de la personne en demande d'accompagnement.

> ORIENTATION EN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

33 POSITIONNEMENTS
POUR 13 ADMISSIONS

Leur mission est d'héberger des jeunes actifs sans enfant, âgés de 18 à 29 ans, autonomes et ayant des ressources.

Au regard des nombreux mouvements sur les logements des FJT, le SIAO a convenu avec l'ALJT d'adresser des candidatures en flux continu, dès qu'une demande correspond aux critères d'accès en FJT.

> ORIENTATION EN MAISONS-RELAIS

Leur mission est d'accueillir des personnes isolées ou couple sans enfant, fragilisées par des parcours de vie complexes.

Ce dispositif ne prévoit pas de durée limitée pour les résidents, se traduisant par une faible rotation.

13 POSITIONNEMENTS
POUR 4 ADMISSIONS

256 ménages ont pu être orientés sur des places d'hébergement d'insertion en 2013, soit une baisse de 48% en un an. Cela peut s'expliquer par les nombreux relogements de sortants d'hébergement à l'issue de la période hivernale 2011/2012 grâce à la mobilisation exceptionnelle de logements sociaux du contingent

> ORIENTATION VERS LE SOLIBAIL

597 positionnements de ménages sur un logement ont été réalisés en 2013

37% de ces positionnements ont abouti à une admission sur un logement, soit **182** admissions dont **1/3** en dehors de la Seine-Saint-Denis

Ce dispositif consiste à mobiliser le parc de logements privés pour accueillir des ménages en difficultés d'accès au logement tout en apportant une sécurité et des garanties aux propriétaires bailleurs.

533 demandes de logement d'insertion ont été étudiées par le SIAO 93 dans le cadre du Solibail. Chaque demande peut être positionnée plusieurs fois.

Nous notons une baisse du nombre de logements proposés en Seine-Saint-Denis du fait d'une limitation de la captation sur le département dans le cadre du Solibail 5.

Le SIAO 93 tente de positionner les demandes en dehors du département en tenant notamment compte du lieu de travail des ménages. Ces positionnements nécessitent un temps de préparation plus approfondi auprès des prescripteurs et des ménages afin que le positionnement aboutisse favorablement.

L'instruction des demandes en Solibail nécessite un travail d'approfondissement des évaluations sociales important par le SIAO 93 sans quoi les positionnements sont refusés par le GIP-HIS en charge de la supervision régionale entre les SIAO et les gestionnaires de logements Solibail.

La priorisation des ménages parisiens durant les premières 48h de mise à disposition du logement reste la règle ; le département de localisation du logement étant prioritaire sur les 2 jours suivant, avant que l'ensemble des SIAO franciliens puissent positionner leurs familles.

> ORIENTATION EN RÉSIDENCE SOCIALE

L'année 2013 a permis de ré-identifier les places au sein des différentes structures et de clarifier certains statuts ; 3 types de résidences sociales :

- > les résidences ex-nihilo dédiées à un public mixte et familial
- > les ex-foyers de travailleurs migrants (FTM) accueillant les anciens résidents puis progressivement un public mixte,
- > les ex FJT, accueillant des publics jeunes, en insertion professionnelle (issus des missions locales, en alternance...)

61 résidences sociales sont recensées en Seine-Saint-Denis, soit 6825 logements correspondant à 7880 places ; la majorité d'entre elles sont des FTM réhabilités en résidence sociale et ayant principalement contribué au relogement des anciens résidents du FTM.

Environ 2000 places sont référencées sur le contingent préfectoral. Celles se libérant suite au départ d'un résident, ou celles ouvertes suite à l'ouverture d'une nouvelle résidence doivent être rendues lisibles au SIAO 93. Depuis 2012, l'UT DRIHL a engagé la mise à disposition progressive de logements vacants en résidence sociale au SIAO 93.

61 résidences sociales sont recensées en Seine-Saint-Denis, soit **6825** logements correspondant à **7880** places

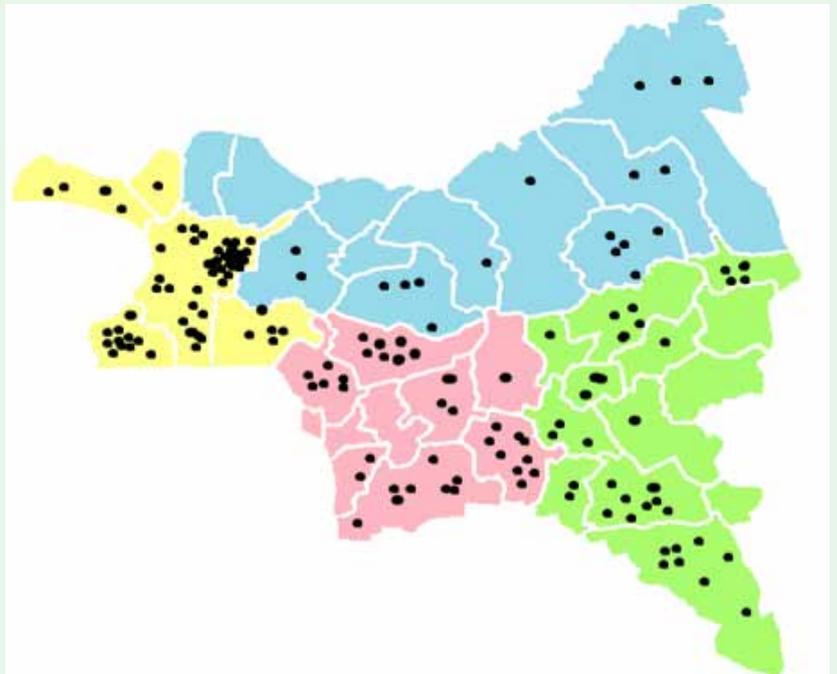
88 LOGEMENTS EN RÉSIDENCES SOCIALES ONT ÉTÉ MIS À DISPOSITION D'INTERLOGEMENT93, ABOUTISSANT À **43** ADMISSIONS

Interlogement93, l'opérateur

> INTERLOGEMENT93 OPÉRATEUR SOLIBAIL

Depuis 2009, le dispositif Solibail permet d'offrir, au sein du parc privé, des hébergements temporaires à des publics fragilisés en attente d'une offre de logement social. La prise en charge, par Interlogement93, de la gestion locative du parc et de l'accompagnement social lié au logement rassure les propriétaires inquiets des risques liés à la location.

En 2013, un découpage de l'intervention sociale sur quatre territoires a permis à Interlogement93 de mutualiser les moyens en développant des partenariats locaux, et ainsi d'optimiser l'accompagnement et l'orientation des ménages.



Sur les 166 ménages présents au cours de l'année, 21 ont été relogés dans le parc public, soit une diminution de 20 % en comparaison à l'année 2012. Ce constat peut s'expliquer entre autre par l'élargissement des critères d'admission sur le dispositif Solibail 3 générant un accompagnement social plus global et plus long. En effet, nous constatons qu'en 2013, 64% des ménages ont dépassé le temps d'hébergement initialement fixé à 18 mois. Il est toutefois important de signaler que 15% des hébergés en 2013 sont prêts et en attente d'un relogement dans un logement de droit commun.

L'état général du parc locatif vieillissant met en avant l'importance de travailler le "savoir habiter" et l'entretien des logements avec les hébergés au vu de l'augmentation de la dégradation des appartements. En 2013, 45% des logements nécessitaient un entretien courant.

Dans ce sens, une nouvelle organisation du service Solibail a permis de renforcer les liens entre les intervenants sociaux et les acteurs de la gestion locative en créant un service Solibail commun.



En 2013, le parc de logement géré par Interlogement93 comptait 151 logements avec la captation de 10 nouveaux logements (palliant le non renouvellement de 10 contrats de location propriétaire).

28 sorties du dispositif :

- > 21 relogements
- > 1 expulsion
- > 6 ménages mutés dans un nouveau logement Solibail

- > 1 sur 2 est rencontré à domicile tous les mois
- > 95% de taux d'occupation des logements (moins 16% de vacance par rapport à 2012)

> INTERLOGEMENT93 OPÉRATEUR D'ASLL EN RÉSIDENCES

Interlogement93 a été mandaté en 2013 par le Conseil général de Seine-Saint-Denis pour assurer l'accompagnement social lié au logement (ASLL) des résidents de trois résidences sociales sur la Seine-Saint-Denis à :

- > Chanzy à Montreuil, gérée par Interlogement93
- > Gilleron à Aubervilliers, gérée par ADOMA
- > Carole à Tremblay en France, gérée par ADOMA

Elles représentent 103 habitations autonomes, adaptées aux configurations du foyer, favorisant l'acquisition du savoir habiter des résidents.

Les résidences sociales sont des solutions d'hébergement intermédiaires destinées aux ménages fragilisés socialement et financièrement rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

Quatre travailleurs sociaux d'Interlogement93 interviennent auprès de ces ménages et leur proposent un accompagnement social avec des objectifs définis concernant principalement la parentalité, l'accès aux droits et la gestion budgétaire.

L'année fut principalement marquée par la fin de gestion de la résidence sociale Chanzy à Montreuil reprise par Hôtel Social 93 au 31 décembre 2013. Ce changement d'opérateur a notamment permis une mobilisation des familles autour de leur projet de relogement, aboutissant à l'accès au logement de 13 ménages. Le service AVDL – Accès logement est venu soutenir cette transition, en proposant des réunions d'information aux usagers, en venant en appui à l'évaluation des situations de ménages pouvant accéder au logement de droit commun et en assurant des permanences par un chargé de relogement, auprès des demandeurs.



Résidence GILLERON AUBERVILLIERS © Adoma

Sur l'année, 121 ménages ont été accueillis, dont 25 ont été relogés, toutes résidences confondues. En 2013, 33 % des ménages avaient dépassé le temps d'hébergement initialement fixé à deux ans. Cette hausse d'occupation de plus de 8 mois en comparaison avec l'année 2012 s'explique par une augmentation des problématiques telles que des pathologies psychologiques plus présentes, et des obstacles juridiques et législatifs ralentissant l'accès au logement de droit commun.

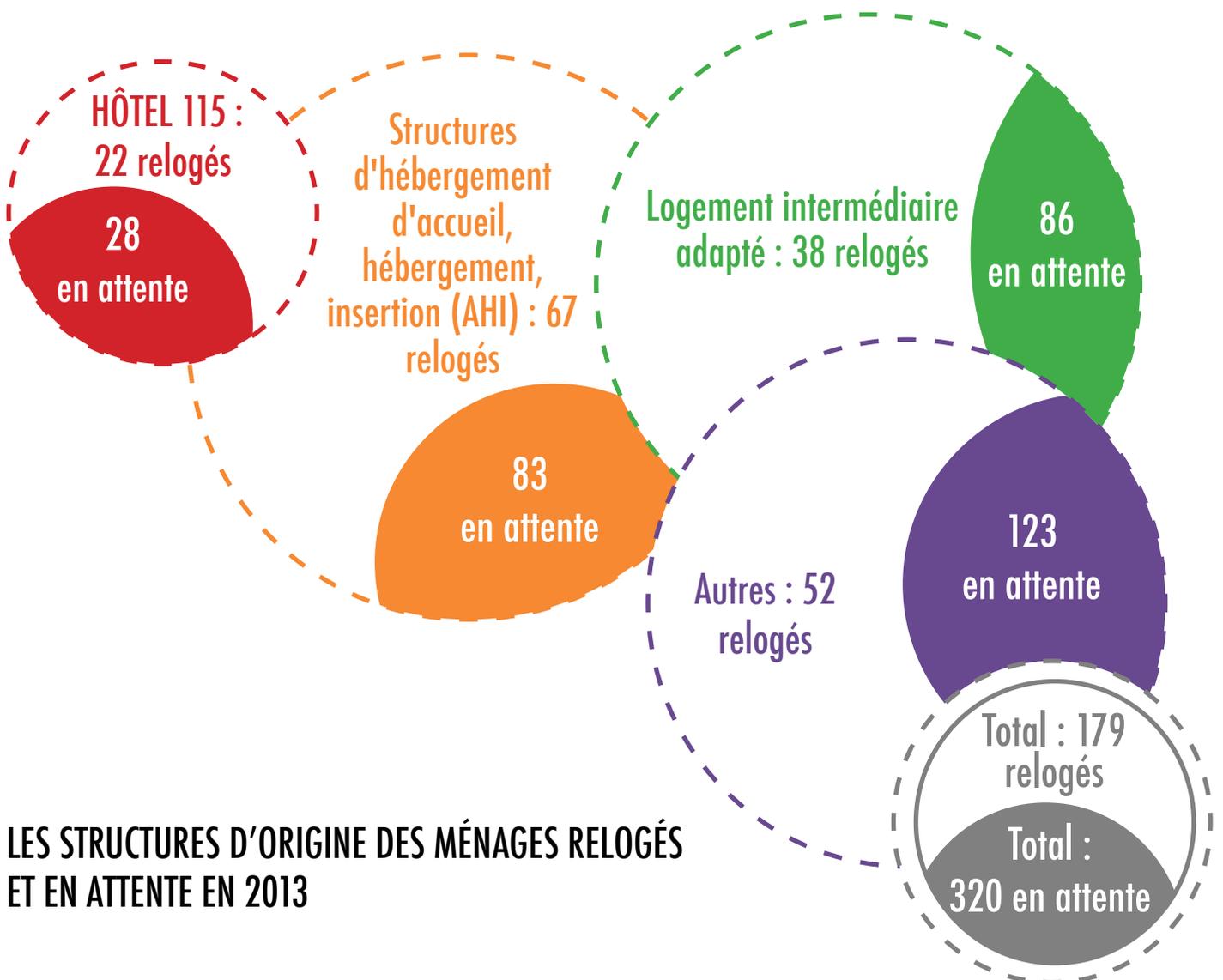
«Un HABITAT s'inscrit dans un environnement qui offre des ressources. Il est facteur d'intégration sociale et/ou économique de celui qui y vit. Il n'est pas isolé ou mal desservi, éloigné des services, ou sans moyens d'y accéder. S'il l'est physiquement, des dispositions particulières sont à prévoir pour conserver le lien social ».

LOGEMENT SOCIAL

EXPULSION
DETTE
ASLL
RISQUE LOCATIF CAF
RESEAU AVDL DALO
AORIF
FAMILLES
SOLIBAIL
PARC PRIVÉ
PDALPD
PEX DDCH SOLIDAIRE LOGEMENT
HÉBERGÉ
SYPLO
ACD
RELOGEMENT STABILITÉ
AUTONOMIE SAVOIR HABITER
ASSIGNATION BAILLEURS
SAVOIR HABITER



vers le logement



LES STRUCTURES D'ORIGINE DES MÉNAGES RELOGÉS
ET EN ATTENTE EN 2013

L'habitat

Les chiffres de 2013

AVDL
accompagnement

141 bilans diagnostic
"accompagnement vers"
réalisés auprès de ménages hébergés en
hôtel 115 et en CHU afin d'évaluer leurs
capacités à accéder à un logement

80 ménages
accompagnés dans leur logement dès
la signature du bail

AVDL accès

477 demandes de
relogement

163 propositions de
logement

134 relogements

1 345
bilans diagnostic prescrits

727 bilans diagnostics réalisés
(341 "légers" et 386 "complets")

258 ménages accompagnés par les
opérateurs AVDL-DALO accompa-
gnement (CEFR et Hôtel Social 93)

126 ménages relogés

AVDL DALO

L'accès au logement

Interlogement93 poursuit son activité d'origine, à savoir l'accès au logement des ménages, en facilitant l'adéquation entre l'offre de logements et les ménages accompagnés et hébergés par les associations du réseau, prêts à accéder au logement.

Les offres de logements proviennent principalement de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) qui met à disposition des logements du contingent préfectoral pour les « sortants d'hébergement », afin de favoriser la fluidité des parcours des publics de l'hébergement vers le logement.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place d'un nouveau système d'information de gestion des logements du contingent préfectoral, système priorité logement (SYPLO). Il permet de recevoir les propositions de logements contingentés État des bailleurs sociaux, et d'identifier les demandeurs de logements sociaux faisant partie des priorités de l'État (DALO, sortants d'hébergement, insalubrité,

PRU...).

La mise en place de ce système a profondément bouleversé l'organisation de travail entre la DRIHL et Interlogement93. Alors que les positionnements de candidatures étaient jusqu'à présent réalisés par Interlogement93 à partir des offres de logements, c'est aujourd'hui l'État (bureau d'accès logement) qui positionne directement les ménages « sortant d'hébergement » identifiés comme prêts au relogement par Interlogement93 (dossier de relogement complet et actualisé).

Le contingent préfectoral a donc été resserré pour les ménages reconnus prioritaires et urgents DALO (PU DALO) et/ou sortant d'hébergement, limitant les possibilités de relogement des autres ménages (accompagnés par des missions locales, accueils de jour, structures de protection de l'enfance...).

2013 a donc été une année d'adaptation de l'organisation.

En 2013, **477** demandes de relogement traitées, dont **58%** étaient déjà suivies en 2012

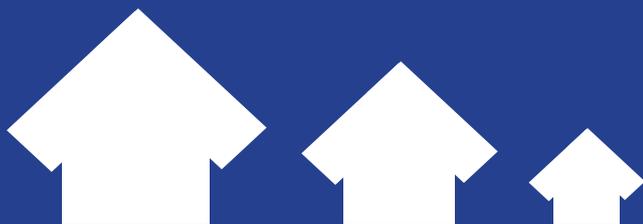


Au 31/12/2013 une soixantaine de demandes sont en attente de logement :

pour une part de ces dossiers, le positionnement peut être freiné par la composition familiale du demandeur (grande composition), son niveau de ressources (minimas sociaux), la précarité des types de contrat de travail (intérim, contrat à court terme, contrat d'apprentissage...).

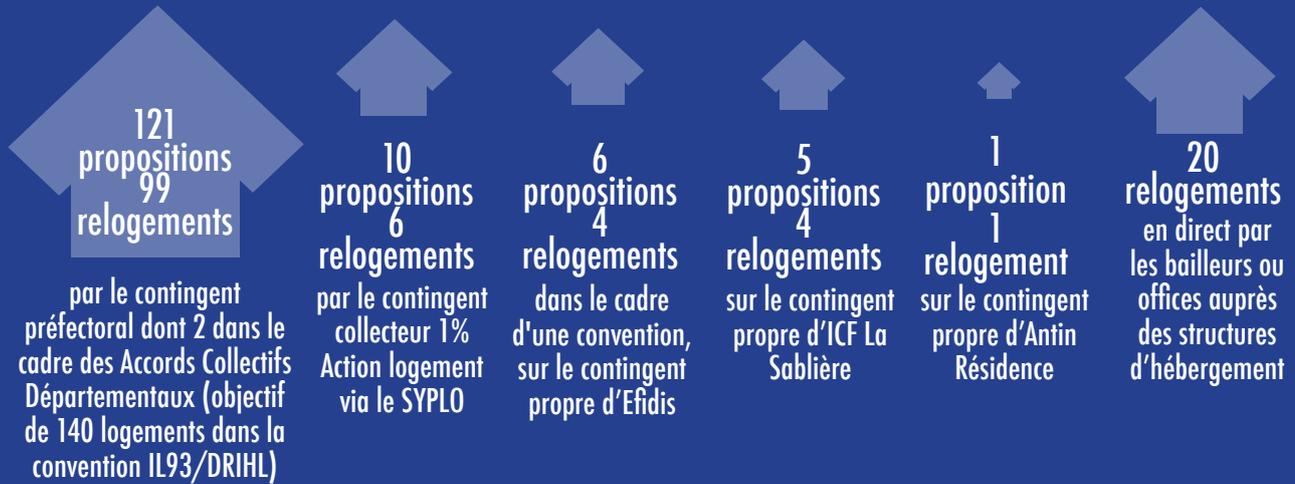
pour les autres demandes, les candidatures ne sont pas positionnables face à une offre de logement pour différentes raisons :

- > le dossier de candidature n'est plus complet par manque d'actualisation des documents demandés par un bailleur social ;
- > la situation du demandeur a évolué, le ménage est en attente de nouveaux droits ou une procédure est en cours (perte d'emploi en attente d'ouverture de droits aux indemnités de chômage, ou droits RSA, procédure de divorce en attente de l'obtention de l'ordonnance de non-conciliation...);
- > des dettes ont été contractées lors de la prise en charge du ménage et son apurement n'est pas enclenché.



PROPOSITIONS DE LOGEMENT AUPRÈS DU SERVICE AVDL ACCÈS

En 2013 Interlogement93 a reçu **163** propositions de logement dans le cadre de sa mission AVDL-Accès sur lesquelles **134** ont abouti à un relogement



MOTIFS DES ÉCHECS DE POSITIONNEMENT



En 2013 **30** positionnements de logement dans le cadre de la mission AVDL-Accès d'Interlogement93 n'ont pas abouti

Motifs émanant des bailleurs : 9

Principal motif : taux d'effort trop élevé

Motifs émanant des familles : 21

Principaux motifs :

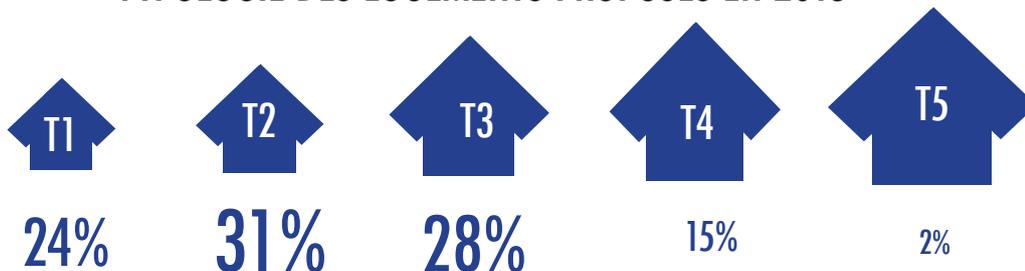
- > commune trop éloignée du lieu de travail
- > quartier insécurisant

Les refus bailleur sont à la marge. Ils s'expliquent principalement par l'application de critères par certains bailleurs, qui ne sont pas remplis par les candidatures présentées. Exemple : taux d'effort de moins de 30%, reste pour vivre par personne de 20 € par jour et par personne.

Les motifs de refus des familles suite à une proposition de logement sont plus fréquents, ils sont liés essentiellement à l'éloignement du lieu de travail, au sentiment d'insécurité que les ménages vivent pendant la visite du logement proposé mais aussi aux conditions que présente le logement (étages, ascenseur, chauffage...).

Les refus de la part des familles représentent 13 % de l'offre, ils peuvent également s'expliquer par les contraintes personnelles/professionnelles des ménages (horaires de travail).

TYPLOGIE DES LOGEMENTS PROPOSÉS EN 2013



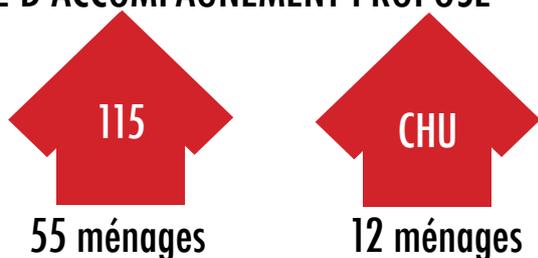
Accompagnement vers et dans le logement pour les « sortants d'hébergement » (AVDL accompagnement)

Accompagnement "vers" le logement

Aider les ménages fragiles dans la recherche d'un logement adapté à leur situation : évaluation de leurs capacités à accéder au logement et préparation des démarches préalables

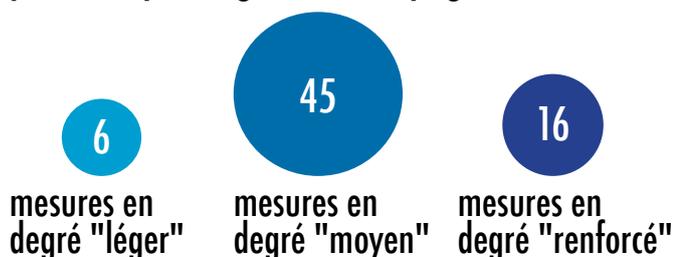
141 bilans diagnostics ont été réalisés durant l'année 2013, auprès des ménages pris en charge par le 115 ou en structures d'hébergement d'urgence, dont près de la moitié ont confirmé la possibilité pour le ménage d'accéder à un logement. Pour les autres, les situations sociales et financières difficiles ne permettaient pas l'accès au parc social.

SITUATION DE PRISE EN CHARGE DES MÉNAGES ET TYPE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ



Le degré d'accompagnement « léger », « moyen » et « renforcé », est posé lors du bilan diagnostic. Le besoin d'accompagnement est difficilement évaluable lors d'un premier contact et dépend des informations que les travailleurs sociaux obtiendront lors de l'accompagnement.

Répartition par degré d'accompagnement :



Accompagnement "dans" le logement

Faciliter l'installation des ménages dans le logement et son environnement

Problématiques sociales pouvant être traitées lors de l'accompagnement :

- > Ouvertures de droits (APL, pension alimentaire...)
- > Gestion budgétaire en lien avec le logement : transmission de méthodes sur la gestion du budget familial, projection et anticipation des dépenses à moyen terme et plus long terme, gestion des flux et coût des énergies...
- > Problématique de santé mise en lien avec les acteurs du territoire...
- > Gestion budgétaire avec situation d'endettement, voire de surendettement : plusieurs situations montrent des situations de dettes après quelques semaines d'accompagnement (dette à la consommation, dette trésor public : transport, soins médicaux, cantines...).
- > Appropriation du logement, choix d'aménagement : conseils d'achat, d'utilisation, d'aménagement...
- > Sollicitation de financements d'aide pour l'aménagement ou à l'achat de matériel de première nécessité.

En 2013
80 ménages
suivis

Depuis le 1^{er} juillet 2012 le dispositif AVDL DALO a pour mission de réaliser des bilans diagnostics auprès de ménages reconnus prioritaires au titre du DALO afin de favoriser leur relogement.

PRESCRIPTEURS DES BILANS DIAGNOSTICS

1 345
prescriptions de
bilan diagnostic

Origine des prescriptions :



Les prescripteurs

> Le choix de l'État

« Pour la première année de mise en œuvre du dispositif AVDL DALO, les ménages bénéficiaires en priorité, notamment sur prescriptions de l'État, seront les DALO historiques non encore relogés » (convention de financement).

Compte-tenu de cette disposition, l'État s'est retrouvé principal prescripteur des mesures de diagnostic (81%), adressant des listings de ménages identifiés PU DALO, pour 2008, 2009, puis 2010.

La prise de contact avec les ménages a été la principale difficulté : impossibilité de retrouver le ménage, refus du ménage de faire l'objet d'un entretien de diagnostic...

> Les prescriptions bailleurs

Des premiers contacts et un retour sur expérience ont permis de multiplier et d'affiner les sollicitations des bailleurs.

42 demandes de diagnostics enregistrées par les bailleurs dont 73% ont débouché sur une mesure AVDL

> Les structures d'hébergement et autres associations d'Interlogement93

Les adhérents du réseau Interlogement93 ont su se saisir de ce nouveau dispositif.

21 associations ont sollicité le dispositif AVDL DALO au profit de **157 ménages**.

> La Commission de médiation DALO (COMED)

Pourtant prescripteur principal dans les autres départements d'Île-de-France, la COMED n'a prescrit **qu'une seule demande** de diagnostic en 2013.

Bilans diagnostics (BD) réalisés :

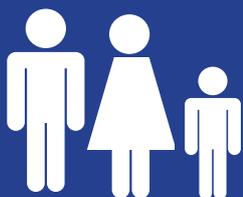
> 341 BD légers réalisés (pour un objectif de 167)

> 386 BD complets réalisés (pour un objectif de 791)

Les liens avec l'accompagnement

35% des bilans diagnostics ont fait l'objet d'une mesure d'accompagnement social, soit 258 ménages confiés aux opérateurs de l'accompagnement, Hôtel social 93 et CEFR.

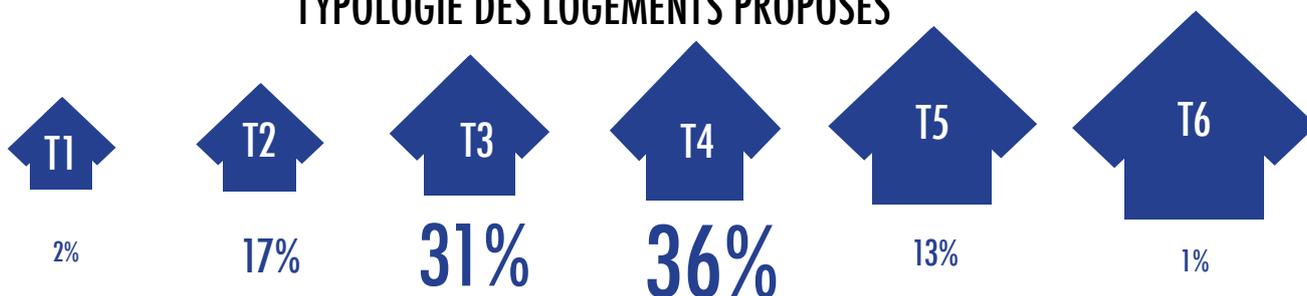
Du diagnostic à l'accompagnement, le dispositif AVDL DALO a favorisé le relogement de 126 ménages



Leur situation locative avant le relogement était la suivante :

- > locataires : 46%
- > hébergés en structure d'insertion : 29%
- > pris en charge par le 115 à l'hôtel : 12%
- > hébergés chez un tiers : 10%
- > squats : 2%
- > sans domicile : 1%

TYPLOGIE DES LOGEMENTS PROPOSÉS



Profil des ménages sans solution de logement (au 31 décembre)



127 (dont 55 reconnus prioritaires et urgents 2008 et 2009) prêts au relogement (avec ou sans AVDL) dans l'attente d'une proposition de logement



63 ménages non-prêts au relogement

Les principales difficultés rencontrées par ces familles sont :

- > les situations de dette et de surendettement
- > les régularisations de titre de séjour
- > les démarches de divorce
- > les démarches de regroupement familial
- > les problèmes de santé
- > et plus fréquemment les situations de faibles ressources pour des ménages en attente de grand logement.

Pour nombre de ces situations, une mesure AVDL plus ou moins longue permettra de stabiliser la situation. Mais certaines demeurent inextricables, amenant à envisager des solutions de réorientation vers d'autres types de mesures d'accompagnement, ou d'autres lieux d'hébergement.

Participation d'Interlogement93 aux COMED

Comme chaque année depuis 2007, Interlogement93 a renouvelé sa participation aux commissions de médiation DALO du 93, au titre du collège associatif.

Les chiffres du DALO en Seine-Saint-Denis (activité 2013) :

Nombre de recours logement reçus : 9 469

Nombre de décisions favorables logement : 4 201 (44% des dossiers reçus)

Nombre de bénéficiaires reconnus prioritaires relogés : 1 585

Le comité de veille DALO 93

Le comité de veille DALO de Seine-Saint-Denis s'est constitué début 2013, à l'initiative de la FAPIL IDF, de la FNARS IDF, de la Fondation Abbé Pierre, du Secours Catholique et d'Interlogement93.

Il s'agit d'un collectif d'associations œuvrant pour le droit au logement dont l'objectif est de veiller collectivement à ce que la mise en œuvre du droit au logement opposable garantisse, de manière effective pour les personnes les plus fragilisées, l'accès au logement dans notre département.

Le comité se réunit tous les trois mois et compte déjà une dizaine d'associations membres.

Ses missions sont :

- > d'être un lieu d'échange et de concertation pour partager les interrogations et analyses que pose l'application de la loi ;
- > d'être force de proposition pour rendre le droit au logement effectif ;
- > de relayer les dysfonctionnements repérés auprès du Comité national de suivi de la loi DALO et auprès de la COMED.

2013 étant l'année de lancement du comité de veille DALO du 93, nous nous sommes attachés à :

- > promouvoir la démarche auprès des associations. Une charte d'engagement a été validée et co-signée à cet effet ;
- > améliorer la connaissance des professionnels sur la question du DALO, via une présentation des différents recours DALO ;
- > recenser les interventions DALO du réseau par l'intermédiaire d'un questionnaire ;
- > pointer le mode de fonctionnement de la COMED du 93, en lien avec le guide des bonnes pratiques.



Le maintien dans le logement

L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement mis en place dans le cadre d'une mesure ASLL par le Conseil général ou Droit de Cité Habitat est destiné aux personnes ou ménages pouvant éprouver des fragilités sociales, économiques et administratives provoquant des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement.

ASLL Conseil général 93

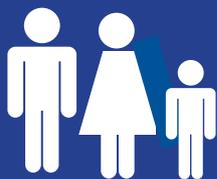
En 2013, 28 ménages bénéficiant du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) du Conseil Général de la Seine Saint Denis ont été accompagnés, 19 dans le cadre d'un maintien dans le logement et 9 dans le cadre d'un accès (demande de mutation pour la recherche d'un logement adapté en termes de typologie et de montant de loyer). Suite aux différentes interventions proposées dans le cadre de l'accompagnement telles que l'aide à la gestion budgétaire, le rétablissement des droits, la reprise d'une activité professionnelle, nous pouvons constater que le taux d'effort des ménages qui était, au début de l'ASLL, de 24% s'amointrit pour passer à 19% en fin d'accompagnement.

Le partenariat avec l'association C2DI93 a été un réel soutien aux parcours d'insertion professionnelle de 5 ménages accompagnés.



28 ménages
accompagnés

ASLL pour DDCH



26 ménages
accompagnés

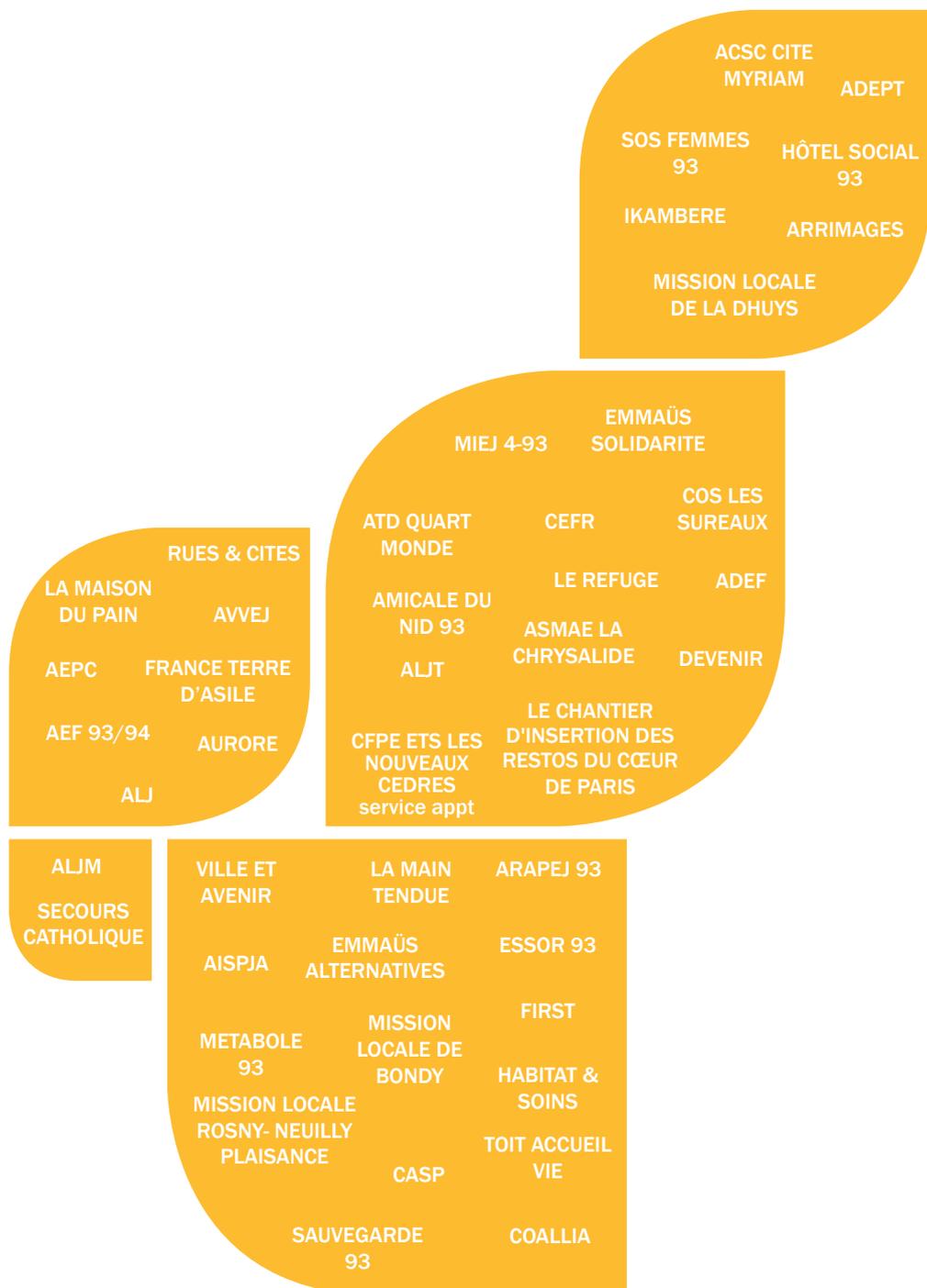
Dans le cadre de la convention avec l'association Droit de Cité Habitat (DDCH), branche sociale du collecteur GIC 1%, 26 ménages ont été accompagnés sur 2013.

Afin de faciliter l'accompagnement du public salarié, un partenariat étroit et quotidien est établi avec les conseillers sociaux de DDCH, les assistants sociaux du personnel et les partenaires locaux.

Ainsi, en 2013, les motifs principaux à l'origine de la demande sont une dette locative jusqu'à l'assignation, des difficultés budgétaires et des difficultés liées à la santé. Apparaissent également des problèmes de décohabitation, suite au départ d'un enfant majeur ou suite à une séparation conjugale.

85% des ménages accompagnés sont des personnes salariées en CDI à temps complet.

Le réseau partenarial mis en place au cours de ces dernières années reste essentiel afin d'aider les ménages dans leurs différentes démarches (travailleurs sociaux de circonscriptions, CAF, bailleurs, ADIL, ...).



Interlogement93



105, Boulevard Chanzy
 93100 Montreuil
 Tel : 01 41 58 61 45
 Fax : 01 41 58 61 46
info@interlogement93.net